

Référence Elise : 1220-08304-A

Reçu le : 08/12/2020
A retourner le : 07/01/2021

Dossier d'urbanisme n° PA 92 023 20 B0003

Déposé le : 19/11/2020 modifié le(s) :

Pétitionnaire : SPLA PANORAMA VSGP

Adresse du bien : RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX -ROUTE DU PAVE BLANC - OPERATION LE NO

COMMUNE : CLAMART

Objet du dossier : LE SITE DE LA PORTE DE TRIVAUX ET DE LA RTE DU PAVE BLANC FAIT L OBJET D4 UN TOTALE REMANIEMENT AVEC LE RELOGEMENT DE 558 LOGMENT PAR LES 3 F ET LA CONSTRUCTION DE 943 LOGEMENTS - LA DEMANDE DE L OPERATION LE NOTRE ACTUELLECONCERNE 3 BATIMENTS DE LOGEMENTS SOCIAUX CONSERVES AVEC LA CREATION DE 3 LOTS A CREER LOT 14-15 ET 16- LE LOT DES ESPACES PUBLICS A CREER PREVOIT LA CREATION DE LA VOIERIES -STATIONNEMENTS - ESPACE VERT ET PROMENADE- AIRES DE JEUX

3. Demande de branchement -
taxe de raccordement

Dans le cadre de l'aménagement futur des espaces publics prévus dans le projet d'aménagement de l'opération LE NOTRE, il est prévu la construction, par l'aménageur, de réseaux d'assainissement en système séparatif comprenant un collecteur d'eaux usées et un collecteur d'eaux pluviales. Ces réseaux d'assainissement créés sur domaine public ont vocation à être rétrocédés à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris compétent en la matière, ainsi le règlement d'assainissement en vigueur et le cahier des préconisations techniques devront être respectés.

Par ailleurs, tout ouvrage d'assainissement implanté sur parcelle privée n'a pas vocation à être géré par le service public. En cas de changement de domanialité, l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris devra être sollicité au préalable afin de s'accorder sur le périmètre de la rétrocession, et définir les préconisations techniques.

Pour tout raccordement aux réseaux d'assainissement du Territoire le pétitionnaire doit effectuer une demande de branchement auprès de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (à déposer 2 mois avant la date de raccordement souhaitée). Les possibilités techniques du raccordement devront être étudiées préalablement au dépôt de la demande de branchement. L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris n'est compétent que pour se prononcer sur la faisabilité du raccordement sur les réseaux du territoire, en cas de présence d'autres réseaux se rapprocher des services compétents.

Tout branchement provisoire aux réseaux dans le cadre des travaux doit être autorisé également.

Toute installation ou ouvrage en domaine privé sera à effectuer et financer par le pétitionnaire.

D'après la délibération du conseil du Territoire du 27 mars 2018, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sera recouvrée pour tout raccordement sur le réseau d'eaux usées du territoire au titre de l'article L.1331-7 du Code de la santé publique au moment du raccordement. Exonération de la PFAC pour cette opération.

Référence Elise : 1220-08304-A

Reçu le : 08/12/2020
A retourner le : 07/01/2021

Dossier d'urbanisme n° PA 92 023 20 B0003







Déposé le : 19/11/2020 modifié le(s) :

Pétitionnaire : **SPLA PANORAMA VSGP**

Adresse du bien : **RUE DE LA PORTE DE TRIVAUX -ROUTE DU PAVE BLANC - OPERATION LE NO**

COMMUNE : CLAMART

Objet du dossier : LE SITE DE LA PORTE DE TRIVAUX ET DE LA RTE DU PAVE BLANC FAIT L OBJET D4 UN TOTALE REMANIEMENT AVEC LE RELOGEMENT DE 558 LOGMENT PAR LES 3 F ET LA CONSTRUCTION DE 943 LOGEMENTS - LA DEMANDE DE L OPERATION LE NOTRE ACTUELLE CONCERNE 3 BATIMENTS DE LOGEMENTS SOCIAUX CONSERVES AVEC LA CREATION DE 3 LOTS A CREER LOT 14-15 ET 16- LE LOT DES ESPACES PUBLICS A CREER PREVOIT LA CREATION DE LA VOIERIES -STATIONNEMENTS - ESPACE VERT ET PROMENADE- AIRES DE JEUX

4. Limitation des débits de rejet d'eaux pluviales	<p>Article 19 du règlement d'assainissement du Territoire : Le "rejet zéro" doit être recherché :</p> <p>Le pétitionnaire mettra en œuvre toutes les dispositions pour ne pas occasionner de rejet d'eaux pluviales vers le domaine public (infiltration, dispositif de rétention, etc.). D'après le règlement d'assainissement, la mise en œuvre de ces dispositions nécessite une étude hydraulique à fournir par les maîtres d'œuvre, au service assainissement.</p> <p>En cas d'impossibilité technique, celle-ci devra être dûment argumentée afin que l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris puisse étudier un rejet d'excédent de débit canalisé au domaine public.</p> <p>Pour évaluer les modalités des rejets subsistants au domaine public (débit régulé et/ou surverse éventuelle de l'ouvrage de rétention) le service d'assainissement devra être sollicité, qui devra donner son approbation avant réalisation. Tout rejet éventuel sur la voirie devra être soumis à l'approbation des services techniques de la mairie conformément aux dispositions du règlement de voirie de la commune, et réalisé sous son contrôle</p>															
5. Prétraitement des eaux	L'article 20 du règlement d'assainissement du Territoire stipule que pour les eaux issues du ruissellement sur les parkings (de plus de 20 places de stationnement de véhicules légers ou de plus de 10 places de poids lourds) un prétraitement doit être mis en oeuvre.															
6. Protection contre le refoulement	Article 38 du règlement d'assainissement du Territoire. Le dispositif de protection contre le refoulement (type clapet anti-retour) est à prévoir par le pétitionnaire, afin de prévenir les reflux, dans tous les cas où le niveau des effluents est inférieur à celui de la voirie. Les propriétaires qui installent des orifices d'évacuation à un niveau inférieur à celui du réseau public le font sous leur propre responsabilité et sans aucune possibilité de recours contre l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.															
7. Conformité des installations	Article 23 du règlement d'assainissement du Territoire. Avant 1er rejet au réseau du Territoire (EP - EU), le pétitionnaire devra solliciter le service assainissement afin d'obtenir une attestation de conformité des installations intérieures (branchement neuf ou reprise du branchement existant).															
8. Observations générales																
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; padding: 5px;">AVIS</td> <td style="padding: 5px;">FAVORABLE</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">DEFAVORABLE</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Autre</td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	AVIS	FAVORABLE		DEFAVORABLE	Autre		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; padding: 5px;">Technicien EAV</td> <td style="width: 25%; padding: 5px;">Responsable EAV</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Directeur de l'Environnement</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;">VISE</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">  Erel LE SIUM </td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">  Anne DIMITRACOPOULOS </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">B,GUILHEM</td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	Technicien EAV	Responsable EAV	Directeur de l'Environnement	VISE	 Erel LE SIUM	 Anne DIMITRACOPOULOS	B,GUILHEM		
AVIS	FAVORABLE															
	DEFAVORABLE															
Autre																
Technicien EAV	Responsable EAV	Directeur de l'Environnement														
VISE	 Erel LE SIUM	 Anne DIMITRACOPOULOS														
B,GUILHEM																

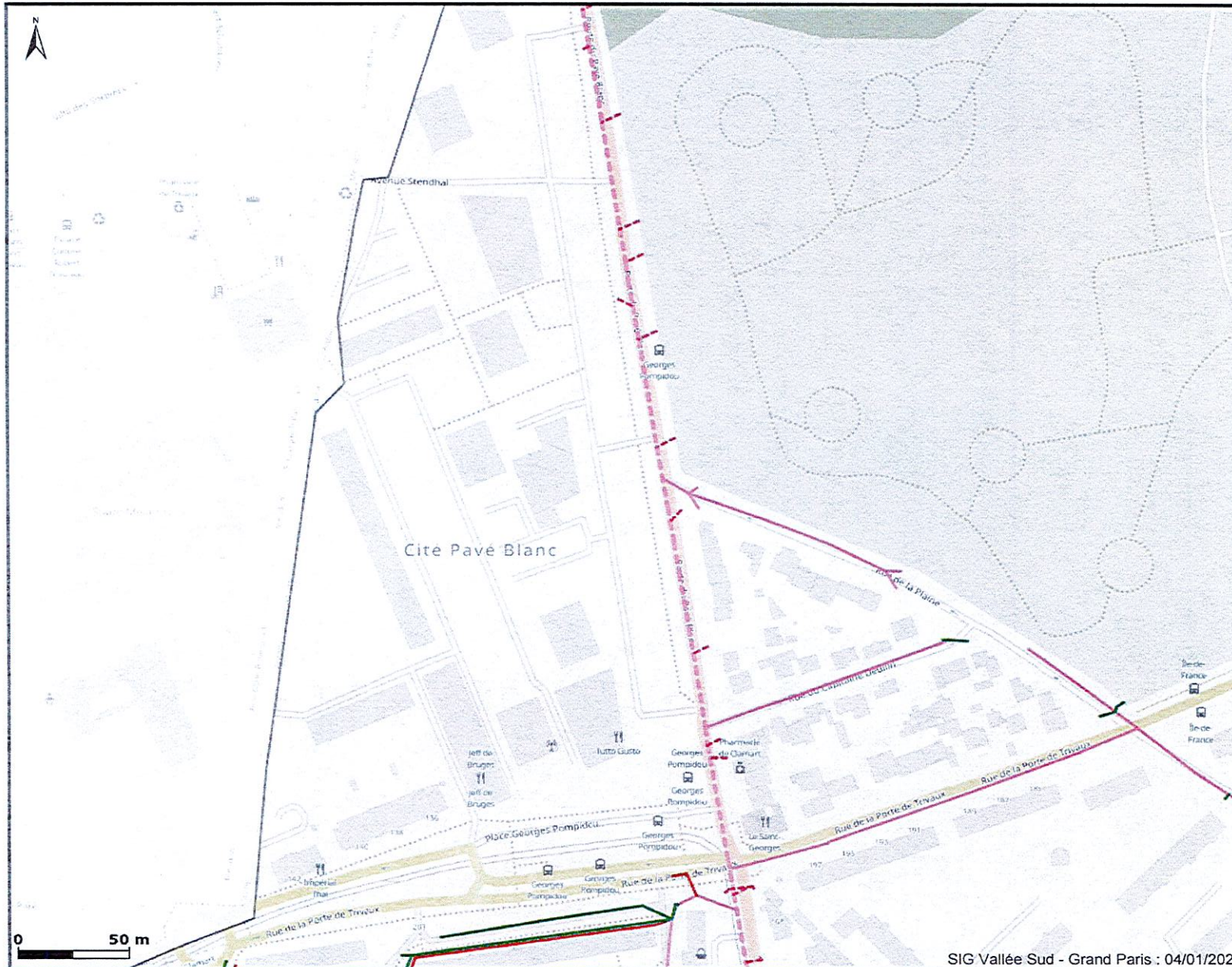
Fontenay-aux-Roses, le

07 JAN. 2021



Rue de la porte de trivaux / route du Pavé Blanc 92140 CLAMART

Vallée Sud
Grand Paris



Légende

- Collecteurs communaux
 - Eaux pluviales / Communal
 - Eaux usées / Communal
 - Unitaire / Communal
- Galerie CD92
 - - - - Unitaires
- Raccordements CD92
 - - - - Unitaires
- Collecteurs CD92
 - - - - Unitaires



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 92

Dossier suivi par : Ana-Cristina NITESCU

Objet : demande de permis d'aménager

MAIRIE DE CLAMART
Direction de l'urbanisme et de
l'aménagement
Centre administratif . 1 à 5 avenue Jean
Jaurès
92140 CLAMART

A Saint-Cloud, le 01/02/2021

numéro : pa02320b0003

adresse du projet : Rue de la Porte de Trivaux Route du Pavé blanc
92140 CLAMART

nature du projet : Lotissement usage d'habitation

déposé en mairie le : 19/11/2020

reçu au service le : 04/12/2020

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable - Site
inscrit - Perspective de la terrasse de Meudon

demandeur :

S.A. SPLA PANORAMA VALLEE SUD
GRAND PARIS

Madame Nelly Pinaud

28 rue de la Redoute

92260 FONTENAY AUX ROSES

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Le projet se situe partiellement en site patrimonial remarquable/ secteur "cimetière paysager", notamment sa frange est, sur la route du pavé blanc en périmètre de la perspective de la terrasse de Meudon.

Le projet prévoit sur cette partie l'aménagement d'un espace public paysager dans la continuité de l'axe conçu par l'architecte paysagiste Le Nôtre au XVIIe siècle.

L'architecte des Bâtiments de France

Ana-Cristina NITESCU

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.



PREFET DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

à

Service régional de
l'archéologie

Mairie de Clamart
Service Urbanisme
Rue Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART

Affaire suivie par :
Edouard JACQUOT
01 56 06 51 55

edouard.jacquot@culture.gouv.fr

À l'attention de Noreen BELLANCE

Références : PA09202320B0003-1

PARIS, le 15/12/2020

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CLAMART (HAUTS-DE-SEINE), Rue de la Porte de Trivaux - Route du Pavé Blanc
PA09202320B0003
Votre courrier du 7 décembre 2020
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 décembre 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Reçu le lundi 21 Décembre 2020 (66)
Responsable réponse : CS-URBANISME
Chrono : 21/12/2020-66


Jean-Marc GOUÉDO

Pôle Attractivité, Culture et Territoire
Direction des Mobilités

Unité gestion sud
6, avenue de la Paix
92170 Vanves
Contact : Raphaël Péraste
Tél. : 01 41 13 50 28 – domainepublicsud@hauts-de-seine.fr

Vanves, le 19 JAN. 2021

Mairie de Clamart
Service Urbanisme
Place Maurice Gunsbourg
92140 Clamart

Permis d'aménager	92023.20.B 0003
Dossier réceptionné le	08/12/2020
Lieu des travaux	Route du Pavé Blanc (RD 406)
Demandeur	SPLA PANORAMA VALLEE SUD – GRAND PARIS Représentée par Madame Nelly Pinaud
Commune	92140 Clamart
Cadastré - Section	BM n° 35-51-53-57-60
Nature des travaux	Opération LE NOTRE

AVIS DU SERVICE GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

ACCES

Création de nouvelles voies

La création de voies nouvelles, notamment celle carrefour route du Pavé Blanc / rue de la Plaine et débouchant sur la RD 406, nécessite des études complémentaires.
Ces études devront être validées avant tout démarrage de travaux par le service UMO2 du Département, 61 avenue Salvador Allende 92000 Nanterre, tél : 01.78.14.00.39.

Seuil

Le profil du trottoir ne pourra être modifié.
Les seuils du bâtiment devront s'adapter au niveau du domaine public existant.

Création/modification d'accès – entrée charretière

Conformément à l'article 3.1.1 du règlement de la voirie départementale, la création d'un accès sur la voie publique est soumise à autorisation.

Elle doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès des services du Département des Hauts-de-Seine, via le formulaire dématérialisé de demande d'occupation du domaine public accessible sur hauts-de-seine.fr.

Ce formulaire est à retourner soit par mail à domainepublicsud@hauts-de-seine.fr, soit par courrier à la Direction des Mobilités – Unité gestion sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 41 13 50 32.

La demande devra être faite par le bénéficiaire ou son représentant légal.

Devront figurer sur cette demande, les modifications éventuelles à apporter aux équipements et ouvrages des concessionnaires.

Suppression de places de stationnement dans le cadre de création/modification d'un accès véhicules

Le pétitionnaire devra procéder à la suppression de places de stationnement pour la création de ou des future (s) entrée(s) charretière(s).

Cette disposition est à mener en lien avec les services techniques de la ville de Clamart.

Aménagement – entretien des accès – entrée charretière

Le pétitionnaire devra prendre toutes les dispositions pour garantir la viabilité de son accès.

Dispositions à prendre en compte :

- avoir une visibilité suffisante sur chaque sens de circulation au droit de l'accès en retrait de la chaussée, en particulier une limitation du stationnement sera à envisager en lien entre le pétitionnaire et la Commune;
- l'écoulement des eaux ne devra pas être gêné ;
- les portes cochères ou entrées charretières doivent, autant que possible être placées au milieu de l'intervalle de deux arbres consécutifs d'une plantation d'alignement ;
- la bordure du trottoir, s'il en existe un, est abaissée dans l'emplacement du passage sur une longueur de 3,50 m à 7 m de manière à conserver 0,05 m de hauteur au-dessus du caniveau ;
- le raccordement de la partie abaissée avec le reste du trottoir doit avoir 1 m minimum de longueur de chaque côté ;
- toutes les adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires par rapport au domaine public sont à la charge du propriétaire bénéficiant de l'accès, tout comme les travaux et l'entretien.

Le présent avis ne préjuge aucunement de la délivrance de la permission de voirie, nécessaire pour constituer une autorisation formelle d'intervention sur le domaine public.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PENDANT ET APRES LES TRAVAUX

Autorisation pendant les travaux

Si les travaux, objets de la présente demande, nécessitent une emprise sur le domaine public départemental, le pétitionnaire est invité à effectuer une demande d'autorisation d'occupation temporaire auprès des services du Département via le formulaire dématérialisé accessible sur hauts-de-seine.fr.

Ce formulaire est à retourner soit par mail à domainepublicsud@hauts-de-seine.fr, soit par courrier à la Direction des Mobilités – Unité gestion sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 41 13 50 32.

Une fois l'autorisation accordée, il s'engage à vérifier que les entreprises réalisant les travaux entreprennent les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires au déroulement des travaux (accès au chantier, palissade, emprise, déplacement de mobiliers, lignes aériennes...).

Autorisation après les travaux

À l'issue des travaux, objets de la présente demande, si ces derniers génèrent une occupation du domaine public, le pétitionnaire sollicitera une autorisation d'occupation temporaire auprès des services du Département via le formulaire dématérialisé accessible sur hauts-de-seine.fr.

Ce formulaire est à retourner soit par mail à domainepublicsud@hauts-de-seine.fr, soit par courrier à la Direction des Mobilités – Unité gestion sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 41 13 50 32.

Cette occupation est soumise à une redevance.

L'occupation sera considérée comme régulière qu'après réception de l'arrêté valant autorisation d'occupation du domaine public.

Dans le cas d'une terrasse fermée, la structure devra être démontable sous 48 heures. Les travaux seront à la charge du pétitionnaire.

Etat des lieux avant travaux - constat d'huissier

Un état descriptif des lieux devra être établi au préalable par la voie d'une expertise contradictoire aux frais du pétitionnaire.

Déclaration d'ouverture de chantier

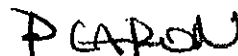
Une copie de la déclaration d'ouverture de chantier sera adressée par courrier à Direction des Mobilités - Unité entretien exploitation sud - 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 41 13 50 47 ou par mail à voiriesud@epi78-92.fr.

Garantie

Les chaussées, trottoirs, mobiliers urbains, qui auraient été endommagés au cours des travaux, seront remis en état par le pétitionnaire selon les préconisations de la Direction des Mobilités – Unité entretien exploitation sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 41 13 50 47 – voiriesud@epi78-92.fr.

AVIS

Ce projet appelle un avis favorable sous réserve des prescriptions énoncées ci-dessus.



Philippe Caron
Directeur des Mobilités

La rénovation de la cité des 3F de Clamart, une «renaissance» ou un «gâchis humain» ?

L'enquête publique se termine concernant la fin de la cité sociale du Pavé-Blanc qui sera remplacée par des immeubles de style «classique à la française» majoritairement en accession à la propriété. Certains se sentent chassés, d'autres ont fait leurs valises sans regret.

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Les concepteurs du futur quartier Le-Nôtre se félicitent d'avoir créé 1000 logements «d'une architecture élégante aux lignes classiques à la française». Urb'Archi

Par Marjorie Lenhardt

Le 22 avril 2021 à 11h27, modifié le 22 avril 2021 à 11h30

La métamorphose sera à tel point saisissante que l'aménageur n'hésite pas à parler de « belle renaissance ». La cité des 3F à Clamart va tomber. Rasées, les tours et les barres blanches construites en 1964 aux lignes épurées, vont laisser place au quartier Le-Nôtre, « d'une architecture élégante aux lignes classiques à la française », dessiné par le cabinet Daudré-Vignier & Associés. Un style « très sophistiqué » composé de pierres calcaires, d'ardoises, de zinc et d'acier.

Cette promesse architecturale affichée sur les palissades du chantier cache, à l'arrière, la cité du Pavé-Blanc (appelée aussi 3F) composée à ce jour de 665 logements, pour la plupart appartenant au bailleur social 3F et pour une partie par Clamart Habitat. Les deux bâtiments de ce dernier, du côté de l'arrêt du tram T6 Georges-Pompidou, ont déjà été démolis et toutes les familles relogées pour la plupart dans de nouveaux quartiers de la ville.

De «cité» à «quartier»

« Ici, c'était la cité des F, demain on va changer son nom et ce sera un quartier, ça a déjà une tout autre connotation », remarque, songeur, Robert, un locataire qui va déménager au Grand Canal. Jusqu'à ce vendredi 23 avril, les habitants sont invités à donner leur avis sur ce projet confié à la SPL Vallée Sud Aménagement, dont le principal objectif est de recréer de la mixité sociale dans une cité 100% sociale.



Clamart, le 16 avril. La cité des 3F, qui comptait 665 logements sociaux, va être presque en totalité démolie. LP/Marjorie Lenhardt

Au total, environ 1000 logements seront construits, dont environ 700 en accession à la propriété et une cinquantaine seulement conservés dans trois bâtiments 3F plus récents, datant de 2013-2015. Au final, le quartier comptera à peu près 400 logements sociaux.

«Je suis ici depuis 1978, combien de fois j'ai pleuré»

Du côté des habitants, les avis sont très tranchés comme le remarque Robert : « il y a ceux qui ont sauté sur l'occasion pour déménager et les plus anciens, qui ont eu des enfants ici et y ont plein de souvenirs, pour qui c'est très dur. »

C'est le cas de cette riveraine rencontrée près de l'aire de jeux, qui se montre particulièrement remontée : « Nous avons trois propositions de relogement. Si on les refuse toutes, on nous supprime le bail. On n'a pas le choix de partir. Je suis ici depuis 1978, combien de fois j'ai pleuré. On se sent chassé comme des malpropres. »

« Le maire veut juste faire venir une population aisée ici, on n'y a plus notre place », note tristement une autre habitante. À l'inverse, Denis qui était opposé au projet au départ comme [beaucoup d'autres](#), se dit désormais « pressé » de partir : « J'en ai marre des incivilités », souffle-t-il.

Selon le rythme des relogements, les premiers bâtiments de 3F, - les A, C et D - pourront être détruits d'ici à 2022. A ce stade, près de 250 familles ont été relogées sur la première phase et un des bâtiments est vide à 90%.

Si l'Etat avait refusé le projet dans un premier temps, il a finalement été accepté suite à une série de violences en 2015, selon Jean-Didier Berger, maire (Libres !) de Clamart. Deux ans plus tard, la ville signait un contrat d'intérêt national avec l'Etat.

LIRE AUSSI > [Châtenay-Malabry : la rénovation de la Butte-Rouge se précise... avec son lot de critiques](#)

« Ce sera un vrai changement, c'est un projet auquel je pense depuis très longtemps car je m'étais aperçu que c'était le quartier le plus difficile de la ville et les grosses rénovations des années passées n'y avaient rien changé », justifie l'édile.

Ce dernier assure que les locataires bénéficient de garanties de relogement comme le même prix au m², la prise en charge du déménagement et le droit au retour. « Les 200 logements sociaux qui vont manquer sur ce quartier seront largement compensés par d'autres opérations immobilières », assure-t-il.

Le futur quartier Le-Nôtre, dont l'ambition est de ressusciter l'esprit du jardinier de Louis XIV, prévoit par ailleurs plus de 16 000 m² d'espaces publics et 220 m² de commerces en rez-de-chaussée.

«Une profitable opération immobilière», selon l'opposition

Pour l'opposition municipale, la réelle nature de cette opération est « sans doute » liée à la situation exceptionnelle du terrain, à la lisière de la forêt de Meudon, couplée à sa proximité avec le tram T6. « La valorisation, une belle et profitable opération immobilière, voilà tout », estime Didier Dincher.



Seule une cinquantaine de logements de l'actuel quartier resteront en place. LP/Majorie Lenhardt

L'élu écologiste dénonce un « gâchis économique » car les logements avaient été rénovés en 2015, un « gâchis écologique » lié aux démolitions, un « gâchis urbain » puisque la densité va presque doubler mais surtout « humain ».

« Des habitants, qui sont là depuis fort longtemps, se voient pousser hors de leur quartier, avec pour certains des propositions de relogement indignes, plus chères ou plus petites, parfois seulement sur plan, sans garantie de pouvoir se reloger dans le quartier », critique-t-il.

Les travaux du futur quartier pourraient démarrer à partir de 2023, pour une livraison de l'ensemble en 2027.

Permanence du commissaire-enquêteur ce vendredi 23 avril, de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous au 01.83.62.45.74. Le dossier est également consultable [à cette adresse](#)

Dans la rubrique Hauts-de-Seine

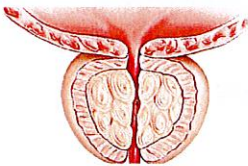
L'Éhpad à domicile d'Asnières : un exemple à suivre selon la ministre Brigitte Bourguignon

Asnières-sur-Seine : contre le Covid, sandwiches et sport à l'heure de la cantine

Abonnés : Cocaine, cannabis et gros billets : autopsie d'un réseau de trafiquants de Courbevoie

[VOIR LES COMMENTAIRES](#)

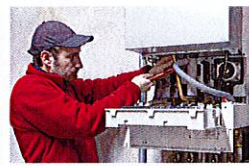
Contenus sponsorisés



Prostate : un truc simple pour réduire sa taille (à faire tous les jours)
decouvertes-sante.com



Découvrez cette résidence seniors de haut-standing près de Reims
Les Girandières - Le Raincy



Vous habitez Reims ? Profitez d'une nouvelle chaudière performante
Ma Chaudière Gratuite



Reims: Liquidation des voitures 2020 invendues. Les prix peuvent vous surprendre
Voitures | Liens De Recherche

Les plus lus, Hauts-de-Seine

- Hauts-de-Seine : 54 personnes ont reçu une dose de sérum physiologique au lieu du vaccin Pfizer **1**
- A cinq dans 18 mètres carrés : 20 familles de Clamart appellent à l'aide pour être mieux logées **2**
- Le premier adjoint de Boulogne-Billancourt est décédé **3**
- En changeant de logo, la ville de Levallois-Perret imprime sa nouvelle marque **4**
- Hauts-de-Seine : la justice lui donne raison mais l'Etat refuse de lui rendre son permis de conduire **5**

Clamart



Abonnés A cinq dans 18 mètres carrés : 20 familles de Clamart appellent à l'aide pour être mieux logées



Abonnés Immobilier : l'évolution des prix de l'ancien à Clamart, après un an de crise sanitaire



Abonnés «Il y a un vrai besoin» : à Clamart, l'Ehpad fait aussi de la place pour les handicapés vieillissants



Vaccination à l'hôpital militaire de Clamart pour les professionnels prioritaires de plus de 55 ans

Île-de-France & Oise



Abonnés Ivry-sur-Seine : cet immeuble novateur de Jean Renaudie inscrit aux monuments historiques



Courbevoie : pour faire baisser la facture énergétique, la ville opte pour le jumeau numérique



Abonnés La salle d'accouchement «nature», dernière née de la maternité de Coulommiers



Abonnés Au club omnisports de Malakoff, le sport sur ordonnance «fait un bien fou!»



APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr

MAIRIE DE CLAMART

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc - 13F, nommé aujourd'hui « OPÉRATION LE NÔTRE », déposée par la SPL VALLEE SUD - GRAND PARIS (anciennement SPLA PANORAMA)

Par arrêté du maire N°DAJA 09/2021 une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée du 22 mars 2021 à 8h30 au 23 avril 2021 inclus à 17h30, conformément aux dispositions réglementaires de l'article L. 123-9 du Code de l'environnement.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au permis d'aménager sur l'opération LE NÔTRE, projet d'aménagement du quartier dit « Pavé Blanc - secteur 13F », Place Georges Pompidou, route du Pavé Blanc et rue Porte de Trévain à Clamart (92140), soumis à évaluation environnementale.

Ce projet d'aménagement vient créer plusieurs lots, pour de futures constructions et des espaces publics avec des voies de circulation, des espaces verts, du stationnement en sous-sol et en surface, des aires de jeux, et promenaux plantés rappelant la proximité à la forêt de Meudon et sa perspective de la terrasse LE NÔTRE. Ainsi, il a été programmé douze lots à bâtir pour la construction d'ensembles immobiliers mixtes de logements et commerces, assurant la revalorisation d'une partie du quartier dit « Pavé Blanc - secteur 13F ».

L'enquête publique se déroulera au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart (Direction de l'urbanisme et du logement, 3^{ème} étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires suivants :

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
- les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30

M. Jean Jacques MINARD, directeur principal des services domaniaux en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête publique au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, aux heures mentionnées ci-dessus, et sur le site internet : <http://www.permits-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>

Il comprend notamment, en plus du dossier du permis d'aménager, l'étude d'impact avec son résumé non technique.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Jean-Dalier Berger, Maire de Clamart, par l'intermédiaire de la Directrice de l'urbanisme et du logement de la commune de Clamart (3^{ème} étage du centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92 140 Clamart - tel. 01 46 62 36 44) aux horaires habituels d'ouverture de la direction, ainsi qu'à l'adresse mail suivante : permits-amenager-lenotre-clamart@enquetepublique.net

Le public pourra consigner, pendant toute la durée de l'enquête du 22 mars à 8h30 au 23 avril 2021 à 17h30, ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart à l'adresse et aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que dans le registre électronique mis à disposition sur le site : <http://www.permits-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net> ou les adresser par écrit et sous enveloppe cachetée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - M. Jean Jacques MINARD - commissaire enquêteur - Place Maurice Gumbourg - 92140 Clamart.

Pour recevoir les observations écrites ou orales du public, le commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart, à l'adresse mentionnée ci-dessus, les :

- Lundi 22 mars de 08h30 à 12h00
- Jeudi 08 avril de 13h30 à 17h30
- Vendredi 23 avril de 13h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir les observations, les propositions et contrepropositions orales du public par téléphone, en prenant RDV sur le site : <http://www.permits-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>, les :

- Mardi 30 mars de 9h00 à 12h00
- Mardi 13 avril de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire enquêteur, au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, en Préfecture des Hauts-de-Seine et sur le site internet de la ville de Clamart www.clamart.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

La décision d'autorisation concernant le permis d'aménager sur le site LE NÔTRE pourra être prise par arrêté du Maire.

ment rien respectée, être soupç

Nicolas Sar à une cand Qui est vot Les ambiti Que chacu cu, la par sera décisi dez pas les tentieux. C que des p d'Emman nulle part trompent exception, Un destin j avec des pi catrices, d pas sur u chaînes int blireportag magazine, mille, cor à toutes

- du RN au sant par l riche de personali nues et c tées susce s'engager tailleur qu cohérence cresse qui minine et chel Barni internation bien sûr, marasme sera son at encore.

Vous ne cit Xavier Ber Il a fait le c tre famille difficulté. spontanén la sauver auvergnat « nos acte vrai.

Alors com Puisque au lifie dans

CSC : le programme de mars



Adultes

- **Atelier DIY**
- **Samedi 20 mars de 13h30 à 17h30** : atelier couture. Non payant, sur inscription.
- **Café des parents**
- **Mardi 9 mars de 9h45 à 11h45** : thème « Mère et femme, penser à soi, mission impossible ? » Non payant, sur inscription.
- **Parents / Enfants**
- **Mercredi 24 mars à 15h** : atelier brico-jardin. Non payant, sur inscription.

Ludothèque

- Le drive de jeux continue. Chaque famille inscrite sur Clamart et Vous a la possibilité d'emprunter 3 jeux par mois en consultant des catalogues en ligne : <https://www.clamart.fr/fr/loisirs-a-tout-age/ludotheque>
- **Mercredi 17 mars de 14h30 à 15h30 et de 16h à 17h** : animation jeux vidéo (coopératif), pour enfants à partir de 7 ans. Sur inscription.
 - **Mercredi 24 mars de 14h30 à 15h30 et de 16h à 17h** : animation jeux de construction, pour enfants à partir de 6 ans. Sur inscription.

Renseignements et inscriptions :

Centre socioculturel du Pavé Blanc
44 route du Pavé blanc - 01 71 16 75 50
cscpaveblanc@clamart.fr ■

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction des mesures sanitaires.

Accueil des nouveaux Clamartois

Vous venez d'emménager à Clamart ? La traditionnelle soirée d'accueil aux nouveaux Clamartois ne pouvant se tenir en présentiel, la Ville vous proposera un format 100% digital de cet événement au printemps. Le Maire aura le plaisir de venir à votre rencontre en visio pour une heure de présentation des services, des grands projets, de visite de la ville, le tout ponctué de séquences questions/réponses en live. Inscrivez-vous sur clamart.fr (rubrique « Nouveau Clamartois »). ■

Agenda des associations

Retrouvez l'actualité des associations dans la rubrique Agenda du site de la Ville clamart.fr

Enquête publique projet Le Nôtre

Le projet d'aménagement de l'opération LE NOTRE entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec l'élaboration du Permis d'Aménager. Pour ce faire, une enquête publique se déroulera entre la mi-mars et la mi-avril conformément à l'article L. 123-1 du code de l'environnement. Les modalités de consultation de l'enquête publique ainsi que les dates précises et les jours de permanence du commissaire enquêteur seront disponibles ultérieurement sur clamart.fr dans la rubrique Urbanisme. ■

Concours Made in 92

Vous avez lancé votre startup ? Vous êtes un étudiant-entrepreneur ? Vous dirigez une jeune entreprise dynamique de moins de 8 ans ? Déposez votre candidature jusqu'au 15 mars pour la 6^{ème} édition de Made in 92, le concours des jeunes entreprises des Hauts-de-Seine ! Grâce à ses partenaires, le concours est doté de plus de 40 000 € sur 10 prix pour vous soutenir pendant cette période de crise sanitaire difficile. Retrouvez toutes les informations et le dossier de candidature sur : madein92.com ■

Froid : attention au monoxyde de carbone

En cas de vague de froid, ne surchauffez pas votre logement et aérez-le régulièrement, afin d'éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone. En cas d'isolement, n'hésitez pas à contacter le CCAS. Plus d'informations sur clamart.fr ■

Zone à Faibles Émissions métropolitaine

Le Conseil métropolitain a adopté le 1er décembre 2020 le lancement de la seconde étape de la mise en œuvre de la zone à faibles émissions métropolitaine (ZFE) qui consiste à interdire les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés, la semaine de 8h à 20h, dans un large périmètre situé à l'intérieur de l'A86. Cette interdiction prendra effet le mardi 1er juin 2021 et fait l'objet d'une **consultation à laquelle vous pouvez participer du 9 au 31 mars inclus**. Plus d'informations sur metropolegrandparis.fr ■

LE FIGARO

lefigaro.fr

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais



AUTOMOBILE

LES CONSTRUCTEURS CHINOIS À LA CONQUÊTE DE L'EUROPE PAGES 20 ET 21

ART DE VIVRE

ET SI LA MODE AVAIT LE POUVOIR DE RENDRE HEUREUX? NOTRE SUPPLÉMENT



PRO PATRIMOINE
Les épargnants retrouvent le goût du risque
NOTRE CAHIER SPÉCIAL

DIPLOMATIE
Ougours: l'UE sanctionne la Chine
PAGE 6

COVID-19
Les commerces fermés crient à l'injustice
PAGE 10
Comment la météo influence la propagation du virus
PAGE 11

FORMULE 1
Une saison en dix pronostics
PAGE 12

ARTS
Bataille pour l'héritage des artistes
PAGES 36 ET 37

CHAMPS LIBRES
• Suède, le paradis perdu des forêts sauvages
• Stoppé par le Covid-19, le surtourisme va-t-il disparaître?
• Un entretien avec Jean-Louis Bourlanges
• Les chroniques de Mathieu Laine, de Ran Halévi et de Renaud Girard
PAGES 14 À 17

FIGARO OUI FIGARO NON
Réponses à la question de lundi : Réunions interdites aux Blancs : faut-il dissoudre l'Unef?
OUI 93% **NON 7%**
TOTAL DE VOTANTS : 174 724

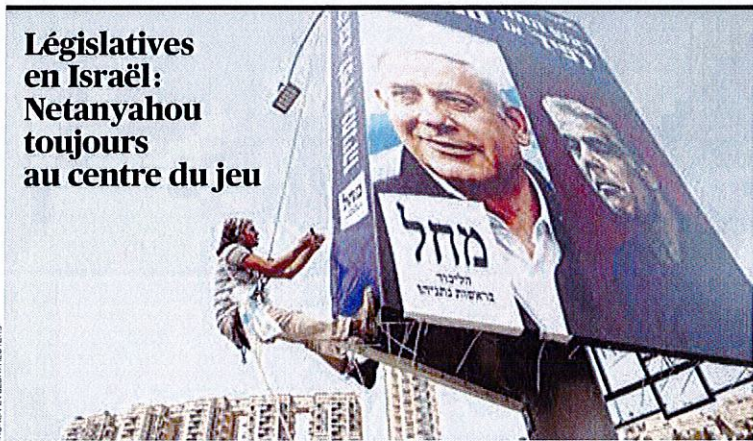
Votez aujourd'hui sur lefigaro.fr
Êtes-vous favorable à l'ouverture de « vaccindromes » ?
STR / AFP

L'ultraviolence des jeunes délinquants se banalise

Rixes, agressions, règlements de comptes... « Le Figaro » a eu accès à un rapport de la police décrivant, heure par heure, la violence de voyous dont certains sont encore des enfants.

C'est un document précis, sans affect, qui témoigne d'un phénomène dont on n'a généralement connaissance que par bribes. En Seine-et-Marne, cinq délinquants de 16 et 17 ans martyrisent un enfant de 12 ans. Dans le Rhône, des policiers essuient des jets de projectiles. Leurs agresseurs ont 11, 12 et 13 ans. Dans l'Essonne, huit mineurs armés de couteaux sont arrêtés en pleine rixe... Tout cela en quelques heures à peine. Une violence sans limite, de chaque instant, devenue « constitutive de l'identité » de ces enfants, comme l'explique le pédopsychiatre Maurice Berger. Mais les élus ne veulent pas baisser les bras. Des maires tentent de sortir ces jeunes de l'engrenage, la région Île-de-France a mis en place un véritable plan de bataille. D'autres déplorent une réponse pénale inadaptée à un tel degré de violence.

→ DANS L'ESSONNE, CES ÉLUS QUI VEULENT SORTIR LES ADOS DE L'ENGRENAGE DES BANDES → « CETTE VIOLENCE DEVIENT CONSTITUTIVE DE LEUR IDENTITÉ »
→ FRÉDÉRIC PÉCHENARD : « METTRE FIN À L'IMPUNITÉ QUI DÉSESPÈRE LES CITOYENS » PAGES 2 À 4 ET L'ÉDITORIAL



Fort d'une campagne de vaccination qui a endigué l'épidémie de Covid-19, le premier ministre aborde en position de force les quatrièmes législatives en deux ans. Il fait face ce mardi à trois rivaux, dont Yair Lapid, du centre gauche (à droite). PAGE 7

ÉDITORIAL par Laurence de Charette ldecharette@lefigaro.fr

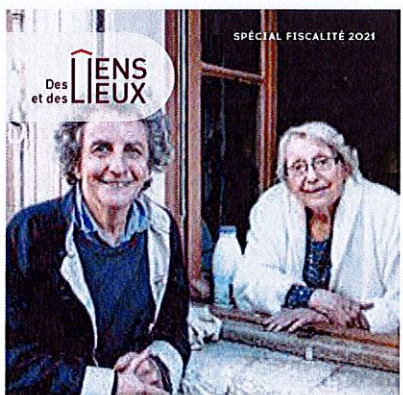
Nouvelle barbarie

Rixes mortelles, batailles armées, passages à tabac sanglants, policiers rossés, professeurs attaqués... La simple chronique de l'activité policière ne laisse aujourd'hui plus de place aux discours euphémisants qui nous tiennent lieu de cache-sexe depuis tant d'années. Quoi qu'en dise le garde des Sceaux, la violence des mineurs a franchi un seuil que les professionnels décrivent avec la triste précision des témoins de terrain. Après le meurtre d'Alisha, après le lynchage du jeune Yuriy, après les nuits d'émeutes urbaines à Blois, après... Ils font un triple et terrible constat. D'abord, la violence gangrène des adolescents de plus en plus jeunes, elle s'enracine dès la sortie de l'enfance et souvent avant. Rien, ensuite, ne semble à même de l'endiguer : elle a, en réalité, changé de nature. Confrontés à des agresseurs dénués de culpabilité ou d'empathie envers les victimes, dépourvus de cette ultime limite intérieure qui seule peut retenir le bras de celui qui ne s'inscrit plus dans l'ordre de la loi, les éducateurs, à court de mots, ne parlent plus de « violence », mais d'« ultraviolence ». Cette nouvelle

barbarie qui s'est engouffrée dans l'effondrement de toute notion d'autorité et la faillite de nos politiques d'intégration constitue, sans nul doute, l'un des phénomènes sociaux les plus inquiétants de notre temps. Enfin, elle fait l'objet d'une incompréhensible impunité ! Le Parlement vient d'adopter une énième réforme de la justice des mineurs, cette justice héritée d'autres temps, tellement attachée à l'excuse et si peu à la sanction, dont le laxisme est aujourd'hui largement instrumentalisé par les mineurs et les réseaux qui les utilisent. Il faudrait en espérer quelques progrès... Car il n'est plus possible d'ignorer - sous peine de les voir s'étendre rapidement - les ravages de cette délinquance protéiforme qui fertilise le terrain de la radicalisation et déstabilise l'école, désormais soumise, comme toute la société, à ses attaques mortifères. Inutile de nous bercer d'illusions : la bataille n'est pas gagnée, tant sont nombreux et profonds les aveuglements et les renoncements qui la précèdent. ■

Présidentielle: les grandes manœuvres de Macron pour séduire la droite

À l'Élysée, l'idée d'un accord de coalition avec Les Républicains en vue de 2022 fait son chemin. Plusieurs proches d'Emmanuel Macron travaillent à des rapprochements, espérant récupérer jusqu'à un tiers de l'électorat de droite. De leur côté, Les Républicains assurent qu'ils présenteront un candidat pour incarner une alternative au président sortant. Mais aucun prétendant naturel ne s'impose et la méthode de désignation n'est pas arrêtée. PAGES 8 ET 9



OFFREZ AUX PERSONNES ÂGÉES EN DIFFICULTÉ LES CLÉS D'UNE VIEillesse HEUREUSE.

Faites un don en ligne sur : fr.petitsfreresdespauvres.fr
FONDATION PETITS FRÈRES DES PAUVRES
Reconnue d'utilité publique

mardi 23 mars 2021 LE FIGARO



«Le Figaro» se prête au jeu périlleux des prédictions avant l'ouverture du championnat du monde dimanche.

GUILAUME LOISY @guloisy

FORMULE1 Dimanche (17h00 sur Canal-), les feux s'éteignent et les moteurs rugissent dans la nuit de Bahreïn pour la première des courses programmées en 2021. Présentation et pronostics avant le grand tourbillon mécanique.

1 Une saison de transition moins palpitante avant le big bang? NON. Prêve en 2021, la nouvelle réglementation censée rendre les courses plus spectaculaires et équilibrées a été repoussée d'un an en raison de la crise sanitaire. En attendant la Formule 1 «moins complexe et plus passionnante», promise par Jean Todt, cette saison de pré-révolution n'est certainement pas à bouder. Entre la course au grand huit de Hamilton, les défis des légendes Vettel et Alonso sous de nouvelles couleurs (Aston Martin et Alpine) ou encore l'attraction Mick Schumacher, le cru 2021 a de quoi faire saliver. Tout comme la perspective, s'ils sèment le Covid, de revoir les bolides dévaler les rues de Monaco (23 mai, GP annulé l'an dernier) et d'admirer les vagues orange déferler à Zandvoort lors d'un Grand Prix des Pays-Bas (5 septembre) où l'ambiance s'annonce folle

autour du prodige batave Verstappen. Sans oublier les premiers tours de piste en nocturne à Djeddah (Arabie saoudite) et les nouvelles - et déjà décriées - courses sprint du samedi. Comme le raconte si bien l'hépatite saga Drive to Survive (saison 3 disponible sur Netflix), il se passe toujours quelque chose en F1.

2 Lewis Hamilton remportera-t-il une 8e couronne inédite? OUI. Sa prolongation tardive chez Mercedes, pour une saison seulement, distille les indices d'une histoire d'amour qui touche à sa fin et d'un intérêt étiolé pour la discipline. Mais Lewis Hamilton, qu'il faut désormais appeler «sie», n'a pas l'intention de céder son trône. Irrésistible en 2020 (11 victoires en 16 courses), le Britannique a une source de motivation toute trouvée pour rester au sommet au moins un an de plus: devenir le premier pilote de l'histoire à remporter huit couronnes mondiales. Leader d'une écurie d'excellence, septuple championne des constructeurs, l'égal de Michael Schumacher devrait vite franchir le mur du cent pour les pole positions (98) et les victoires (95), deux catégories dont il confisque déjà les records. Avant de quitter les circuits par la grande porte à 36 ans?



3 Verstappen sera-t-il la principale menace pour Hamilton? OUI. Valtteri Bottas semblerait incapable de renverser son touché coéquipier chez Mercedes, le concurrent le plus dangereux de «King Lewis» se trouve sans doute chez Red Bull. Dominateur durant les essais de Bahreïn, Max Verstappen n'a jamais semblé aussi armé pour le titre. Le Néerlandais de 23 ans a le coup de volant, la science du dépassement et la féroacité d'un champion du monde. Reste à maîtriser cette fougue capable de lui jouer encore des tours et à bénéficier d'une monoplace fiable pour être plus régulier (5 abandons l'an dernier) et gagner davantage (2 victoires en 2020). Pour sa dernière année en F1, Honda a fourni un moteur qualifié d'«œuvre d'art» par le grand manitou Helmut Marko. En signant pour un an dans la broyeuse à équipiers qu'est l'écurie autrichienne, l'expérimenté Sergio Pérez tentera de sortir de l'ombre pesante de «Max la Menace». Bonne chance.

4 Ferrari reviendra-t-elle dans la course au titre dès cette année? NON. Face à une concurrence de plus en plus agressive (McLaren, Aston Martin, Alpine), rien ne garantit de voir le Cheval Cabré rejouer les premiers rôles après une saison indigne de son rang (aucune victoire et 6e place au classement constructeurs, la pire depuis 1980). Moteur asthmatique, aérodynamisme douteux, stratégies de course et arrêts aux stands peu inspirés, il n'y a rien à garder de 2020 hormis l'abnégation d'un Charles Leclerc terriblement frustré. Problème, les évolutions techniques ont été limitées cette année (gel des châssis notamment) avant le grand bouleversement de 2022 sur lequel Ferrari mise bien davantage pour renouer avec les sommets. Après l'humiliation, les tifosi seront déjà satisfaits si les podiums reviennent (3 seulement en 2020) avec des succès en bonus pour Leclerc, désormais épaulé par Carlos Sainz Jr.

5 Pierre Gasly brillera-t-il encore avec Alpha Tauri? OUI. Premier Français vainqueur en Grand Prix depuis Olivier Panis en 1996 (Monaco), Pierre Gasly a un nouveau statut à assumer. «Les regards sur moi ont changé dans le paddock», confirme-t-il le Normand au Figaro à l'automne après son inattendu triomphe à Monza. Gageons qu'il sera à la hauteur des attentes. Écurie tremplin pour les futurs cracks de la grande sœur Red Bull (Vettel, Ricciardo, Verstappen), Alpha Tauri s'émancipe davantage chaque année à l'image du dernier exercice (107 points, son record, et 7e place au classement). Après avoir joué régulièrement avec les meilleurs en qualifications en 2020 (15 participations à la Q3 dont 11 pour Gasly), la «petite Scuderia» de Faenza en veut plus. «Nous devons finir toutes les courses dans les points», martèle Franz Tost. Pour cela, le patron et tailleur de diamants compte sur son joyau français, leader désigné d'une écurie qu'il connaît par cœur, berceau de sa renaissance après son passage

raté chez Red Bull en 2019. Avec un nouveau coéquipier prometteur mais débutant, le Japonais Yuki Tsunoda, Gasly croulera sous les responsabilités. «Je suis prêt à endosser ce rôle», annonce-t-il. On le croit.

6 Mick Schumacher créera-t-il la surprise pour sa première saison? NON. Trente ans après sa légende de père, Mick Schumacher débarque à son tour en Formule 1. Dès dimanche à Bahreïn, manœuvres et trajectoires du retour seront scrutées, décriquées, raillées ou encensées. Celui qui fit ses débuts en karting sous le nom de jeune fille de sa mère (Corinna Betsch) pour berner les paparazzi à l'habitude d'être le centre d'attention. Mais la caisse de résonance de la F1 n'est pas celle des F2 et F3 où le discret jeune homme de 22 ans a fait ses armes avec sérieux (champion dans les deux catégories), le talent brut d'un Verstappen ou d'un Leclerc en moins. Membre de l'académie Ferrari, «Schumi Junior» a du pain sur la planche avant d'espérer renouer le fil de la saga familiale avec le Cheval Cabré. Ses débuts s'annoncent délicats chez Haas, écurie américaine en perte de vitesse depuis de ne pas récupérer l'embarassante place de lanterne rouge de Williams. Une première saison pour apprendre, donc, pour le «fils de» le plus célèbre du sport auto.

7 Alpine Renault décrochera-t-elle de nouveaux podiums? OUI. Lancée par Luca de Meo pour restaurer la compétitivité du premier constructeur automobile français, la «Renault» ouvre aussi une nouvelle ère en F1. Adieu le losange et l'émblématique robe jaune, remplacés par le A fêché et le bleu-blanc-rouge d'Alpine, marque sportive historique du groupe. Ce changement d'identité majeur et la refonte de l'organigramme de l'équipe (départ de Cyril Abiteboul, arrivée de Davide Brivio en provenance de la MotoGP et Suzuki) ne doivent pas perturber la progression aperçue en 2020 (3 podiums, 5e place des constructeurs). «Nous sommes déjà concentrés sur 2022, mais cela ne veut pas dire que cette saison doit être médiocre. L'équipe devra s'améliorer à chaque course et ne pas reculer», prévient le boss Luca de Meo, confiant dans la capacité de Fernando Alonso et d'Esteban Ocon à se battre pour les podiums. Nous aussi.

8 Alonso fera-t-il oublier Ricciardo? OUI. Après un breack de deux ans, Fernando Alonso replonge pour une 18e saison en F1. Lâché par Daniel

La photo française, Esteban Ocon au volant de sa F1 Alpine Renault lors de la troisième journée d'essais, sur le circuit de Bahreïn, le 14 mars 2021. MAZEN/MAF/AP

Ricciardo, parti chez McLaren non sans susciter quelques regrets (deux 3e places, 5e du classement 2020), Renault s'est tourné vers son double champion du monde (2005-2006) pour le remplacer. Le matador Alonso revient dans l'écurie qui l'a fait roi, les banderilles entre les dents. Malgré ses 40 ans (en juillet prochain) et un récent accident de vélo qui aurait pu lui coûter bien plus que de simples dents cassées, l'Espagnol aux 32 victoires a toujours le feu sacré. Avec son formidable coup de volant et son tempérament bouillant, il a de quoi faire oublier son prédécesseur sur la piste. Le volcanique Ibère pourrait quand même faire regretter l'attachant Australien dans le garage si les résultats ne suivent pas.

9 Sebastian Vettel fera-t-il gagner Aston Martin? NON. Son calvaire chez Ferrari terminé (13e en 2020), l'Allemand se voit offrir un rouge de plus en plus anxieux contre le vert espérance d'Aston Martin (ex-Racing Point). À l'image de sa présentation cliquante, avec James Bond (Daniel Craig) en guest star, le mythique constructeur britannique nourrit de grosses ambitions pour son retour en F1 après 61 ans d'absence. Recrutement massif, nouveaux sponsors et usine dernier cri en construction, le milliardaire Lawrence Stroll met le paquet pour faire aussi bien que la 4e place de 2020 obtenue avec une monoplace créée sur celle de son motoriste Mercedes (trop pour ses concurrents et la FIA qui l'a mis à l'amende). Toujours d'inspiration allemande (suspension et boîte de vitesses notamment), l'AMR21 viera les podiums (trois l'an dernier dont une première victoire) mais la priorité à Silverstone reste 2022 avec le titre mondial dans le viseur d'ici à 2025. Vettel doit d'abord prouver qu'il n'est pas fini. Le revoir sur la piste haute marche si vite dans une écurie en mutation paraît ambitieux.

10 La saison résistera-t-elle au Covid-19? OUI. Si 2020 fut cataclysmique pour le sport mondial, la F1, elle, a su limiter les dégâts grâce à son efficace bulle sanitaire. Au final, 17 Grands Prix avaient pu se tenir, en grande majorité à huis clos, sans escapade américaine ni asiatique. À l'heure d'écrire ces lignes, impossible de savoir si le Covid-19 épargnera les 23 rendez-vous de 2021 (un record). Initialement prévu le 11 avril, le GP de Chine a d'ailleurs déjà été reporté. Mais les protocoles reconduits cette année, conjugués à la campagne mondiale de vaccination, laissent penser que la saison ira encore à son terme, sans trop de dégâts. Reste à savoir quels circuits pourront accueillir du public. À Bahreïn, pour la manche inaugurale, seuls les fans vaccinés ou immunisés pourront garnir les gradins.

EN BREF

Football: prison ferme pour des supporters de l'OM. Des peines allant jusqu'à un an de prison ferme ont été prononcées lundi par le tribunal correctionnel de Marseille contre quatre fans de l'OM, dont deux leaders de groupes de supporters, pour leur responsabilité dans les incidents survenus fin janvier au centre d'entraînement du club.

Rugby: un nouveau patron pour la Ligue Jean-René Bouchet et Vincent Merling s'affrontent ce mardi pour succéder à Paul Goge à la tête de la LNR.



Lewis Hamilton. MAZEN/MAF/AP

OSP APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE. 01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr. MAIRIE DE CLAMART. RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE. Demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc - I3F, nommé aujourd'hui «OPERATION LE NOÏRE», déposée par la SPL VALLEE SI D - GRAND PARIS (établissement SPLA PANORAMA). Par arrêté du maire N°DJIA 09 2021, une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée du 23 mars 2021 à 8h30 au 23 avril 2021 inclus à 17h30, conformément aux dispositions réglementaires de l'article L.123-9 du Code de l'environnement. Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au permis d'aménager pour l'opération LE NOÏRE, projet d'aménagement dit «quartier dit « Pavé Blanc - secteur I3F », Place Georges Pompidou, route de Pavé Blanc et rue Porte de Clamart (92140), soumis à évaluation environnementale. Ce projet d'aménagement visera créer plusieurs lots, pour de futures constructions et des espaces publics avec des voies de circulation, des espaces verts, du stationnement en sous-sol et en surface, des aires de jeux, des promenade, plantées répondant la proximité à la forêt de Meudon et sa perspective de la terrasse LE NOÏRE. Ainsi, il a été programmé deux lots à bâtir pour la construction d'ensembles immobiliers mixtes de logements et commerces, assurant la revalorisation d'une partie du quartier dit « Pavé Blanc - secteur I3F ». L'enquête publique se déroulera au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart (Direction de l'urbanisme et du logement, 3ème étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires suivants: - les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 - les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30. M. Jean Jacques MINARD, directeur principal des services dotés en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête publique au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, aux heures mentionnées ci-dessus, et sur le site internet: http://permis-amener-tenure-clamart.enquete.publique.net. Il comprend notamment, en plus du dossier de permis d'aménager, l'étude d'impact avec son résumé non technique. Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Jean-Dieter Berger, Maire de Clamart, par l'intermédiaire de la Direction de l'urbanisme et du logement de la commune de Clamart, dirige du centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart - tel. 01 46 62 36 44) aux horaires habituels d'ouverture de la direction, ainsi qu'à l'adresse mail suivante: permis-amener-tenure-clamart.enquete.publique.net. Le public pourra consulter, pendant toute la durée de l'enquête du 22 mars à 8h30 au 23 avril 2021 à 17h30, ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête publique sus-cité à cet effet au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart à l'adresse et aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que dans le registre électronique mis à disposition sur le site: http://permis-amener-tenure-clamart.enquete.publique.net/ Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code de l'Urbanisme et l'Administration Publique et l'adresse suivante: Hôtel de Ville - M. Jean Jacques MINARD - Commissaire enquêteur - Place Maurice Gumbourg - 92140 Clamart. Pour recevoir les observations écrites ou orales du public, le commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, à l'adresse mentionnée ci-dessus, les: - Lundi 22 mars de 08h30 à 12h00 - Jeudi 08 avril de 13h30 à 17h30 - Vendredi 23 avril de 13h30 à 17h30. Le commissaire enquêteur pourra également recevoir les observations, les propositions ou contre-propositions orales du public par téléphone, en prenant RDV sur le site: http://permis-amener-tenure-clamart.enquete.publique.net, les: - Mardi 30 mars de 9h00 à 12h00 - Mercredi 31 mars de 9h00 à 12h00. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire enquêteur, au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, en Préfecture des Hauts-de-Seine et sur le site internet de la ville de Clamart (www.clamart.fr). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code de l'Urbanisme et l'Administration Publique et l'adresse suivante: Hôtel de Ville - M. Jean Jacques MINARD - Commissaire enquêteur - Place Maurice Gumbourg - 92140 Clamart. La décision d'autorisation concernant le permis d'aménager sur le site LE NOÏRE pourra être prise par arrêté du Maire.

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais



RÉCIT

HARRY ET MEGHAN RÈGENT LEURS COMPTES AVEC LA COURONNE BRITANNIQUE

PAGE 17



NOTRE-DAME

À LA RECHERCHE DES CHÊNES POUR RESTAURER LA CATHÉDRALE

PAGE 31

DROITE
Un entretien avec Brice Hortefeux
PAGES 6 ET 7

ASIE
La Chine de Xi Jinping s'endurcit face à l'Amérique
PAGE 12

SÉCURITÉ
Castex sur le front des violences urbaines
PAGE 14

VOILE
Ari Huusela, le pilote de ligne finlandais referme un Vendée Globe de légende
PAGE 15

COMMERCE
Les enseignes alimentaires au défi de rééditer l'exploit de 2020
PAGE 22

DROITS SPORTIFS
Amazon prêt à investir un milliard de dollars dans le football américain
PAGE 28

GASTRONOMIE
TikTok, la dernière tocade des chefs
PAGE 33

CHAMPS LIBRES

- La tribune de M^e Francis Monamy et Jean-Louis Butré
- Un entretien avec Christophe de Voogd
- La chronique de Mathieu Bock-Côté

PAGES 17 À 19

FIGARO OUI FIGARO NON

Réponses à la question de vendredi : Faut-il rendre obligatoire la vaccination des soignants ?

OUI 73% **NON 27%**

TOTAL DE VOTANTS : 134878

Votez aujourd'hui sur lefigaro.fr

Beauvais, Lyon... Faites-vous confiance au gouvernement pour endiguer les violences urbaines ?

THOMAS COEX/AFP - K07119/DUTCH PRESS PHOTO/COVER IMAGES

M 00108 - 005 - F - 9,00 €

AND: 320 C - BEL: 3 C - CH: 4.20 F - CAN: 5.70 \$ - D: 360 C - A: 350 F - ESP: 320 C - GRE: 320 C - GR: 340 C - DOM: 320 C - ITA: 330 C - LUX: 3 C - N: 340 C - PORT: CONT: 330 C - MAR: 23 DH - RUN: 4.00 T - ZONE CFA: 2400 CFA ISSN 0125352

Vaccination : comment rattraper le temps perdu

L'exécutif lance ce week-end une vaste opération pour accélérer le rythme des injections. Après un démarrage poussif, l'objectif est d'atteindre avant l'été 30 millions de Français protégés.

L'objectif donné par Jean Castex paraît ambitieux, avec 30 millions de Français protégés avant l'été, quand 3,2 millions de premières doses ont été injectées lors des deux premiers mois de la campagne. Le sentiment

d'urgence est d'autant plus grand que la situation épidémiologique ne cesse de s'aggraver, alors que l'on voit enfin les premiers effets bénéfiques de la vaccination sur les plus de 80 ans, classe d'âge la plus protégée. Le premier signe de

l'accélération voulue par le gouvernement passe par une « opération coup de poing » organisée à la hâte ce week-end, avec des dizaines de milliers de doses mises à la disposition des plus de 50 ans avec comorbidités. L'aug-

mentation franche du rythme des livraisons par les laboratoires devrait permettre d'accélérer, mais il faudra être capables de tenir la cadence sur le nombre d'injections, avec, enfin, l'aide des médecins généralistes et des pharmaciens.

→ DÉCRYPTAGE: 20 MILLIONS D'INJECTIONS EN DEUX MOIS. UN DÉFI À RELEVÉR
→ UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE DES LIVRAISONS JUSQU'À CET ÉTÉ
→ GRANDE OPÉRATION DE VACCINATION CE WEEK-END
PAGES 2, 4 ET 5



Patrick Dupond, la dernière étoile de la danse française

Nommé étoile du ballet de l'Opéra de Paris en 1980, il en a été le directeur de 1990 à 1995. Charismatique, adulé à travers le monde, le danseur a vécu intensément sa passion. Il est mort subitement à 61 ans. PAGE 30

Le pape, pèlerin de la paix dans un Irak meurtri par la guerre

Le souverain pontife a dénoncé les « barbares insensés » de l'État islamique à son arrivée, vendredi en Irak, où il entamait une visite historique de trois jours au cours de laquelle il se rendra dans le bastion chiite de Najaf et à Mossoul, ancienne capitale de Daech. À la cathédrale de Bagdad, visé par un attentat en 2010, le pape François a remercié les chrétiens d'être « restés malgré tout ».

PAGES 8 ET 9 ET L'EDITORIAL

EDITORIAL par Étienne de Montety edemontety@lefigaro.fr

Le credo de François

Le 33^e voyage du pape François, en Irak, est assurément celui qui revêt la plus haute valeur symbolique. Depuis 1990, qui vit l'invasion du Koweït par les armées de Saddam Hussein, jusqu'à la prise de Mossoul en juin 2014, ce pays apparaît comme l'épicentre d'un séisme, où se mêlent guerre civile, islamisme et terrorisme, et dont les répercussions n'ont pas épargné le monde.

Dans un contexte tendu, au Covid galopant s'ajoutent des irruptions de violence. François vient d'abord comme chef de l'Église catholique. Il vient pour les communautés chrétiennes, chaldéennes, assyriennes, syriaques, qui ont souffert sous le joug de Daech : dès son arrivée, il s'est rendu à la cathédrale de Bagdad, là même où 48 fidèles furent assassinés il y a dix ans.

Depuis la fin du régime baasiste de Saddam, le nombre des chrétiens a chuté, leur influence a périclité : la guerre, la persécution (la lettre « noun », - comme nazarién - fut inscrite par Daech sur les maisons et les commerces comme un signe d'infamie) les ont poussés à l'exil, vers le Kurdistan irakien, l'Europe ou les États-Unis. Avec les yazidites, ils ont payé

un rude tribut. Leur présence pourtant très ancienne est désormais menacée. Le pape François ne manquera pas de les reconforter. Mais ce voyage ne se limitera pas à une visite pastorale. Ce serait méconnaître son tempérament que d'imaginer François restant sur le parvis. Mettant ses pas dans ceux de Jean-Paul II, il a choisi de prendre l'initiative. Puisque l'Irak est, selon la tradition biblique, le berceau des croyants, le pape veut faire de son passage à Bagdad l'occasion d'une dénonciation de la violence, assortie d'une pressante invitation à la réconciliation et au dialogue : autant de mots difficiles dans cette région. Cette initiative, il ne veut pas la mener seul, et c'est comme pour l'associer qu'il va visiter la plus haute autorité chiite du pays, al-Sistani, ainsi qu'il le fit avec l'imam al-Tayeb, de l'université al-Azhar au Caire. Les religions ne peuvent être que des instruments de paix, tel est le credo du pape sur les pas d'Abraham. ■

AGUTTES 1

Maison de ventes aux enchères

Le PNO Adjudé 1,16 million d'€ TTC - 2^{ème} record mondial pour l'Asie

Vente en préparation

PEINTRES D'ASIE
ŒUVRES MAJEURES

Laques, peintures & sculptures: Vietnam et Chine

7 juin 2021

Expertises gratuites et confidentielles
Charlotte Aguttes-Reynier
+33 (0)1 41 92 06 49 - ravier@aguttes.com - aguttes.com

6 POLITIQUE



CONTRE-POINT
PAR GUILLAUME TABARD @GTabard

La primaire ou la guerre

V oilà ce qui s'appelle mettre les pieds dans le plat. Il faut un vote et il faut empêcher Xavier Bertrand, c'est le message de Brice Hortefeux à propos du choix du candidat de la droite à la présidentielle. L'ancien ministre de l'Intérieur est le plus ancien, le plus proche et le plus fidèle des amis de Nicolas Sarkozy.

Sa prise de position au lendemain de la condamnation de l'ancien chef de l'État n'est donc pas neutre. Certes, depuis l'ouverture de l'enquête sur le supposé financement libyen de la campagne de 2007, les deux hommes n'ont pas le droit de se parler. Il est donc faux de conclure de cet entretien au Figaro qu'Hortefeux est mandaté par Sarkozy pour exprimer tout haut ce qu'il pense tout bas.

Mais l'élu auvergnat sait depuis belle lurette que, quoi qu'il dise, ses propos seront décryptés à l'aune de leur lien irréfragable. Or trois messages sont ici délivrés. Le premier est une clarification. Non, Emmanuel Macron n'est pas le meilleur candidat de la droite. Un quinquennat « du désordre et du surplace », ce n'est guère une invitation à se ranger derrière le chef de l'État en place. La précision vise à rassurer les sarkozystes inquiets des analyses laissant entendre que leur champion se rallierait à Macron.

Hortefeux a voulu faire comprendre que l'ancien président ne jouerait pas contre son camp. À moins qu'il ne veuille se convaincre lui-même de l'impossibilité d'un tel scénario. La deuxième message est une évolution. Sur la question de la primaire. Jusqu'à présent, les sarkozystes en général et Brice Hortefeux ne voulaient pas en entendre parler. Celle de 2016 n'était pas un bon souvenir pour eux et, cette fois, ils espèrent qu'une candidature de François Baroin suffirait à mettre tout le monde d'accord à droite. Christian Jacob, le président de LR, qui avait beaucoup misé sur le maire de Troyes - jusqu'à ne pas renoncer à ranimer cette possibilité ? - est vent debout contre toute primaire. Gérard Larcher travaille à une

« méthode de départage », formule alambiquée qui a pour seul mérite de permettre de tourner autour du pot le plus longtemps possible. Ici, Hortefeux n'emploie pas encore le mot « primaire ». Mais qu'est-ce qu'un « scrutin ouvert à tous », comme il réclame, sinon une primaire ? Même si les conditions de participation doivent en être affinées. Sauf à considérer qu'un sondage l'emporte sur une élection - beau paradoxe pour des héritiers d'un Chirac qui les avait fait mentir en 1995 - on voit mal ce qui conférerait plus de légitimité qu'un vote le plus large possible.

Le troisième message vaut sanction. Contre Xavier Bertrand qui a pourtant une longueur d'avance, à ce jour, sur ses rivaux. Restons prudents : s'il en est la voix la plus identifiée, Brice Hortefeux n'est pas celle de tous les sarkozystes. Il est en effet dans son jugement une part majeure d'animosité personnelle envers celui qu'il avait remplacé au ministère du Travail. Si avoir quitté LR est dirimant pour conduire la droite en 2022, pourquoi inscrit-il Valérie Pécresse dans sa liste ? Ce veto détonne alors que le patron des Hauts-de-France et toutes les sensibilités LR donnent des gages de rapprochement.

Il montre que les détestations personnelles - un Bruno Retailleau en fait les frais de la part d'autres dirigeants LR - ne sont décidément pas remises à droite ; comme si le besoin de s'exclure l'emportait sur la nécessité de gagner. Les outasques des uns et des autres ne font que renforcer l'obligation d'une procédure la plus large et la plus démocratique possible. Qu'on l'appelle primaire ou non. ■

ÉCOUTEZ À 8H10 GUILLAUME TABARD DANS LA MATINALE DE GUILLAUME DURAND

2022: quelle droite après

Alors que l'ex-président a refermé la porte d'une candidature,

MARION MOURGUE @MarionMourgue

OPPOSITION « J'avais dit que je ne serai pas candidat à l'élection présidentielle, je le maintiens. » Dans Le Figaro, mercredi, Nicolas Sarkozy a refermé la porte d'une nouvelle candidature en 2022 et mis fin aux désirs de ceux qui voyaient en lui « un espoir » et même « une espérance ». Celle de renouer enfin avec la victoire à l'Élysée, en rassemblant la droite derrière un leader. « Aujourd'hui il n'y a plus de leader, il n'y a que des bandes : la bande de Bertrand, la bande de Pécresse, la bande de Retailleau, etc. », regrette un sarkozyste. Comment réussir alors à

éviter les désaccords voire les divisions ? Pour les uns, élus comme militants, la campagne présidentielle ne peut avoir lieu que sous l'étiquette LR. Un message directement adressé à ceux qui ont claqué la porte du parti, comme Xavier Bertrand et Valérie Pécresse. Pour les autres, une candidature de droite républicaine, LR ou ex-LR, serait la seule façon d'offrir une « alternative » à Emmanuel Macron et Marine Le Pen en défendant « une troisième voie ». Pour les derniers, enfin, à défaut de voir un des leurs s'imposer naturellement, il sera nécessaire de « passer un accord » avec Emmanuel Macron. C'était la proposition de Christian Estrosi

dans Le Figaro il y a six mois. C'est une perspective que laisse aujourd'hui entrevoir Nicolas Sarkozy. L'ex-président a indiqué clairement dans nos colonnes qu'il soutiendrait un candidat en 2022 et qu'il dirait « pourquoi » il le fait. « Hypothèse suicidaire » Si Nicolas Sarkozy n'appelle pas, aujourd'hui, à nouer une alliance avec Emmanuel Macron, l'ancien chef de l'État pose l'équation sur la table. Face à « des enjeux trop importants », et une victoire de Marine Le Pen que de nombreux responsables politiques jugent désormais possible, Nicolas Sarkozy prendra ses responsabilités « en toute transparence avec (sa) famille politique ».

Brice Hortefeux : « Nous devons organiser un scrutin le moment venu »

LE FIGARO. - Comment réagissez-vous à la condamnation de Nicolas Sarkozy, dont il a fait appel ? Brice HORTEFEUX. - Stupéfait bien sûr, peiné naturellement, choqué à l'évidence. Pas seulement parce que mon engagement au côté de Nicolas Sarkozy est celui d'une vie mais aussi en constatant qu'amis, adversaires et spécialistes du droit s'interrogent tous sur une décision - provisoire - qui ne repose sur aucune preuve, comme cela apparaît clairement dans le jugement. Or, ce que chacun attend de la justice, c'est qu'elle soit juste. Et strictement rien d'autre. Car pour être respectée, la justice ne doit pas être soupçonnée !

pour le deuxième tour de la future élection présidentielle, nous devons organiser un scrutin, le moment venu - donc autour de l'été - pour départager les candidats et se rassembler derrière celui qui aura été choisi. Avec patience, Gérard Larcher consulte. Je lui ai d'ailleurs remis en janvier une contribution sur les modalités de principe, écartant à la fois le cadencement par une instance et le hold-up par une participation faussée comme les 14 % d'électeurs de gauche y étaient parvenus en 2016. Notre président Christian Jacob, proposera la meilleure procédure. Ce qui compte, c'est que le scrutin ouvrira à tous s'impose à chacun. Nous nous rassemblerons derrière le vainqueur et celui qui ne le respectera pas sera, de fait, disqualifié.



Le député européen LR Brice Hortefeux, à Paris. FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

Nicolas Sarkozy a fermé la porte à une candidature en 2022. Qui est votre candidat désormais ? Les ambitions ne manquent pas... Ce chacun en soit bien convaincu, la parole de Nicolas Sarkozy sera décisive ! Ensuite, des succès, pas sur un scrutin dans les chaînes info ou en publipostage dans un magazine. Notre famille, contrairement à toutes les autres, - du RN au PS en passant par LREM - est riche de plusieurs personnalités reconnues et expérimentées susceptibles de s'engager : Bruno Retailleau qui s'appuie sur une vraie cohérence idéologique, Valérie Pécresse qui ajoute une sensibilité féminine et environnementale, Michel Barnier qui jouit d'une aura internationale, Laurent Wauquiez, bien sûr, dont l'Éloignement du marasme parisien aujourd'hui sera son atout demain, et d'autres encore.

À moins que la droite noue un accord avec Emmanuel Macron, comme le souhaitent certains LR. Sa politique vous convient-elle ? La signature du quinquennat c'est le désordre et le surplace. Un désordre social, sanitaire, sécuritaire et migratoire. Un surplace car, à l'arrivée, quelles vraies réformes a-t-il engagées ? Aucune ! Pour nous, le moment est donc venu de mettre un terme au concours Lépine de propositions farfelues et de reconstituer un socle de convictions pour une droite forte - qui restaurera à l'autorité de l'État quotidiennement bafouée - populaire - c'est-à-dire offensive sur les questions régaliennes - et sociale. Une droite qui protège les moyens et la liberté des 16 millions de retraités, renoue avec une ambition politique familiale alors que nous n'avons enregistré que 740 000 naissances - le nombre le plus bas depuis 1945 - et ramène courageusement la fiscalité de notre pays dans la moyenne de l'UE au lieu de nous placer désespérément au premier rang mondial.

rons un fort rebond dès la sortie de crise. Les pays sources s'étant appauvris, l'aspiration au départ s'aggravera inéluctablement. J'observe par ailleurs que les reconduites d'illégaux se sont épaissies de moitié, sans que rien ne le justifie. Par ailleurs, rien n'est concrètement fait pour restreindre le regroupement familial qui concerne 72 245 personnes. Rien n'est fait non plus pour supprimer l'acquisition automatique de la nationalité française par mariage - 25 200 en 2019 - dont on connaît les dérives. Rien n'est en fait engagé en profondeur pour reconduire les débouts au droit d'asile dont la Cour des comptes évalué à 5 % seulement la réalité des expulsions. Au total, j'ai bien peur que n'y a eu autant d'immigrés dans notre pays, à ce jour entre 6 et 7,5 millions. L'État a perdu le contrôle de l'immigration. Quant à la délinquance, les chiffres sont alarmants. Par exemple, en zone gendarmerie, les coups et blessures ont augmenté de 10 % en un an, les homicides et tentatives de 15 % atteignant un pic historique en 2020. Les restrictions sanitaires ont limité plusieurs types de délinquances mais l'observation depuis 2017 montre que les homicides, les coups et blessures volontaires, les cambriolages ont globalement tous augmenté. Sur tout, avec 20 policiers blessés en moyenne chaque jour et des refus d'obtempérer toutes les dix minutes, l'autorité de l'État est plénière. Assez d'« états généraux », de « grands débats », de « conférences citoyennes », de « Ségur » et de « confiance » annoncés dans 37 textes de loi depuis 2017, galvanant le mot. Souvenons-nous comment et pourquoi entre 2002 et 2012, la délinquance - toutes zones et toutes catégories confondues - a baissé de 11 %.

La signature du quinquennat c'est le désordre et le surplace

Vous ne citez pas Xavier Bertrand ? Il a fait le choix d'abandonner notre famille quand elle était dans la difficulté. Cela ne fait pas de lui spontanément le mieux placé pour la sauver aujourd'hui. L'écrivain auvergnat Paul Bourget a écrit que « nos actes nous suivent ». C'est vrai.

Alors comment faut-il trancher ? Puisque aucun candidat ne se qualifie dans les enquêtes d'opinion

Selon L'Obs, Emmanuel Macron serait décidé à parler plus de sécurité et d'immigration. Est-ce trop tard selon vous ? Le bilan de la politique migratoire est sans appel : cinq ans de présidence Macron, ce sera autour de 2 millions de migrants supplémentaires, soit plus de deux fois la ville de Marseille. Les discours abondants sur la maîtrise des flux sont totalement démentis par la réalité et les chiffres de 2020 (302 204 entrées régulières contre 415 826 en 2019) sont en trompe-l'œil. Cette baisse est due à l'effet Covid et j'affirme que nous subi-

La France vit à l'heure du Covid

OSP APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE 01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr MAIRIE DE CLAMART AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc - 13F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NOTRE », déposée par la SPL NALLÉ SLD - GRAND PARIS (aménagement SPLA PANORAMA) Par arrêté du maire N'DAJA 09/2021 une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée du 22 mars 2021 à 8h30 au 23 avril 2021 inclus à 17h30, conformément aux dispositions réglementaires de l'article L. 123-9 du Code de l'Environnement. Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au permis d'aménager pour l'opération LE NOTRE, projet d'aménagement du quartier dit « Pavé Blanc - secteur 13F », Place Georges Pompidou, route du Pavé Blanc et rue Porte de Trivaux à Clamart (92140), soumis à évaluation environnementale. Ce projet d'aménagement vient créer plusieurs lots, pour de futures constructions et des espaces publics avec des voies de circulation, des espaces verts, du stationnement en sous-sol et en surface, des zones de jeux, des promenades plantées s'étendant à proximité à la forêt de Meudon et sa perspective de la terrasse LE NOTRE. Ainsi, il a été programmé douze lots à bâtir pour la construction d'ensembles immobiliers mixtes de logements et commerces, assurant la revitalisation d'une partie du quartier dit « Pavé Blanc - secteur 13F ». L'enquête publique se déroulera au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart (Direction de l'urbanisme et du logement, 3ème étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires suivants : - les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 - les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30 M. Jean Jacques MINARD, directeur principal des services douaniers en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête publique au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, aux heures mentionnées ci-dessus, et sur le site internet : http://permis-amanager-le-notre-clamart-enquete-publique.net Il comprend notamment, en plus du dossier du permis d'aménager, l'étude d'impact et son résumé non technique. Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Jean-Daniel BEYER, Maire de Clamart, par l'intermédiaire de la Direction de l'urbanisme et du logement de la commune de Clamart (3ème étage du centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart - tel. 01 46 62 36 44) aux horaires habituels d'ouverture de la direction, ainsi qu'à l'adresse mail suivante : permis-amanager-le-notre-clamart-enquete-publique.net Le public pourra consigner, pendant toute la durée de l'enquête du 22 mars à 8h30 au 23 avril 2021 à 17h30, ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart à l'adresse et aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que dans le registre électronique mis à disposition sur le site : http://permis-amanager-le-notre-clamart-enquete-publique.net ou les adresser par écrit et sous enveloppe cachetée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - M. Jean Jacques MINARD - Commissaire enquêteur - Place Maurice Thorez - 92140 Clamart. Pour recevoir les observations écrites ou orales du public, le commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, à l'adresse mentionnée ci-dessus, les : - Lundi 22 mars de 08h30 à 12h00 - Jeudi 08 avril de 13h30 à 17h30 - Vendredi 23 avril de 13h30 à 17h30 Le commissaire enquêteur pourra également recevoir les observations, les propositions ou contre-propositions orales du public par téléphone, en prenant RDV sur le site : http://permis-amanager-le-notre-clamart-enquete-publique.net - Mardi 30 mars de 9h00 à 12h00 - Mardi 13 avril de 9h00 à 12h00 Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire enquêteur, au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, au Préfeture des Hauts-de-Seine et sur le site internet de la ville de Clamart : www.clamart.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'Administration. La décision d'autorisation concernant le permis d'aménager sur le site LE NOTRE pourra être prise par arrêté du Maire.

La Banque de France prévoit de supprimer 600 emplois d'ici à 2024

INSTITUTION

Selon les syndicats, la Banque de France devrait présenter lundi un plan prévoyant plusieurs centaines de suppressions de postes supplémentaires.

Elle avait déjà annoncé en janvier la fermeture de 14 caisses régionales d'ici à 2024.

Gabriel Nedelec
@GabrielNedelec

Les syndicats dénoncent un véritable « dogme ». La baisse des effectifs de la Banque de France devrait se poursuivre dans les années à venir. Selon les organisations représentatives du personnel de la Banque de France, le nouveau plan stratégique de l'institution, qui s'étend jusqu'en 2024 et qui a été présenté aux salariés lundi, va s'accompagner de 600 suppressions de postes. Sollicite,

la Banque de France n'a pas souhaité réagir.

« Sur le papier, ce nouveau plan stratégique est intéressant car il prévoit le développement et le renforcement de nos activités sans qu'aucune suppression d'activité n'intervienne, contrairement au plan stratégique précédent, confié aux « Echos » Yannick Guillemaud, le conseiller général représentant le personnel. Pourtant, il s'accompagne tout de même d'un recul des effectifs. »

3.500 postes supprimés en 9 ans

Le plan stratégique précédent, qui portait sur les années 2015-2020, s'est accompagné de 2.500 suppressions d'emplois. Les syndicats assurent que ce chiffre a été dépassé. En outre, la Banque de France a annoncé en janvier la suppression de 14 caisses régionales d'ici à 2024, qui aura un impact sur 135 emplois. Au total, les effectifs de la Banque de France auront reculé de 3.500 postes entre fin 2015 et fin 2024, assurent les syndicats.

« Nos concitoyens utilisent beaucoup moins les billets de banque, avait reconnu en janvier François Villero-

roy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France, devant les députés. Nous avons fait dans le passé des adaptations de caisses, nous continuerons de le faire », avait-il ajouté, en soulignant l'importance du dialogue social dans cette démarche.

Les syndicats redoutent que ces suppressions touchent les équipes en charge de la médiation du crédit aux entreprises ou du surendettement.

Pour l'heure, les syndicats ne savent pas sur quels métiers ces nouvelles suppressions porteront. « Si ce n'est pas un dogme, pourquoi présenter un plan de suppression sans savoir où sont les effectifs en trop », s'interroge Benoît Chauvet, pour le SNABF Solidaires. D'autant que les représentants craignent qu'au final, ces suppressions ne concernent les équipes en charge de la médiation du crédit aux entre-

prises ou du surendettement. Des branches qui pourraient être particulièrement sollicitées dans la foulée de la crise du Covid-19.

« L'activité est déjà très tendue sur l'attribution des notes de solvabilité aux entreprises, reprend le syndicaliste. Nous allons récupérer la liasse fiscale de la Direction générale des finances publiques ce qui va encore augmenter la charge de travail. Et si nous ne parvenons pas à attribuer des notes aux entreprises, elles ne pourront pas obtenir de crédit à un taux intéressant. Cela pourrait pénaliser la reprise ». Il ajoute que les dossiers de la médiation du crédit – la Banque de France peut être sollicitée par une entreprise qui ne parvient pas à obtenir un crédit – ont déjà été multipliés par 14 en 2020. Par ailleurs, une clause de révision est prévue pour 2022 au cas où le plan stratégique devrait être ajusté. Les syndicats s'inquiètent du risque de voir le nombre de suppressions de postes s'accroître.

Selon eux, François Villero de Galhau aurait cependant mis en avant un « ralentissement » des suppressions d'emplois par rapport au plan précédent.

Baisse des effectifs à la Banque de France

En nombre, rémunérés en équivalent temps plein



LES ECHOS // SOURCE : BANQUE DE FRANCE / CRÉDIT PHOTO: SHUTTERSTOCK

annonces judiciaires & légales

MAIRIE DE CLAMART

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc - I3F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NOTRE », déposée par la SPL VALLEE SUD - GRAND PARIS (anciennement SPLA PANORAMA)

Par arrêté du maire N°DAJA 09/2021 une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée du 22 mars 2021 à 8h30 au 23 avril 2021 inclus à 17h30, conformément aux dispositions réglementaires de l'article L.123-9 du Code de l'environnement.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au permis d'aménager pour l'opération LE NOTRE, projet d'aménagement du quartier dit « Pavé Blanc - secteur I3F », Place Georges Pompidou, route du Pavé Blanc et rue Porte de Trivaux à Clamart (92140), soumis à évaluation environnementale.

Ce projet d'aménagement vient créer plusieurs lots, pour de futures constructions et des espaces publics avec des voies de circulation, des espaces verts, du stationnement en sous-sol et en surface, des aires de jeux, des promenades plantées rattachées au projet de la rue de Meudon et sa perspective de la terrasse LE NOTRE. Ainsi, il a été programmé deux lots à bâtir pour la construction d'ensembles immobiliers mixtes de logements et commerces, assurant la revalorisation d'une partie du quartier dit « Pavé Blanc - secteur I3F ».

L'enquête publique se déroulera au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart (Direction de l'urbanisme et du logement, 3^{ème} étage, -15, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires suivants :

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
- les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30

M. Jean Jacques MINARD, directeur principal des services douaniers en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal administratif de Crégy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête publique au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, aux heures mentionnées ci-dessus, et sur le site Internet : <http://permis-amanager-lenotre-clamart.enquete publique.net>

Il comprend notamment, en plus du dossier de permis d'aménager, l'étude d'impact avec son résumé non technique.

Des Informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Jean-Dièdre Berger, Maire de Clamart, par l'intermédiaire de la Direction de l'urbanisme et du logement de la commune de Clamart (3^{ème} étage du centre administratif, 15, avenue Jean Jaurès, 92 140 Clamart - tel. 01 46 62 36 44) aux horaires habituels d'ouverture de la direction, ainsi qu'à l'adresse mail suivante : permis-amanager-lenotre-clamart@enquete publique.net

Le public pourra consigner, pendant toute la durée de l'enquête du 22 mars à 8h30 au 23 avril 2021 à 17h30, ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que dans le registre électronique mis à disposition sur le site : <http://permis-amanager-lenotre-clamart.enquete publique.net> ou les adresser par écrit et sous enveloppe cachetée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - M. Jean Jacques MINARD - Commissaire enquêteur - Place Maurice Gumbourg - 92140 Clamart.

Pour recevoir les observations écrites ou orales du public, la commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart, à l'adresse mentionnée ci-dessus, les :

- Lundi 22 mars de 8h30 à 12h00
- Jeudi 08 avril de 13h30 à 17h30
- Vendredi 23 avril de 13h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir les observations, les propositions ou contre-propositions orales du public par téléphone, en prenant RDV sur le site : <http://permis-amanager-lenotre-clamart.enquete publique.net>, les :

- Mardi 30 mars de 9h00 à 12h00
- Mardi 13 avril de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire enquêteur, au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, en Préfecture des Hauts-de-Seine et sur le site Internet de la ville de Clamart www.clamart.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

La décision d'autorisation concernant le permis d'aménager sur le site LE NOTRE pourra être prise par arrêté du Maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE SURESNES ET SAINT-CLOUD

Avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcelaire relative au projet de qualification de la RD 7 de Suresnes à Saint-Cloud

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du Jeudi 8 avril 2021 à 8h30 au mercredi 12 mai 2021 à 18h00, soit pendant 35 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcelaire relative au projet de qualification de la RD7 de Suresnes à Saint-Cloud.

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine est le responsable du projet et le bénéficiaire de l'expropriation.

Cette opération concerne deux communes des Hauts-de-Seine : Suresnes et Saint-Cloud.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Cloud - Hôtel de Ville - direction des services techniques - 13 place Charles de Gaulle - 92210 Saint-Cloud.

Monsieur Dominique MICHEL, Ingénieur BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier d'enquête préalable à la DUP, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du responsable du projet ainsi qu'un exemplaire du dossier d'enquête parcelaire comprenant le plan parcelaire régulier des terrains et bâtiments et la liste des propriétaires, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront déposés dans chacune des mairies concernées.

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 actuellement en cours, chacun pourra prendre connaissance des dossiers DUP et parcelaire déposés dans chacune des mairies concernées et y consigner ses observations sur un registre d'enquête :

- a) **Mairie de Saint-Cloud** - Hôtel de Ville - direction des services techniques - 13 place Charles de Gaulle - 92210 Saint-Cloud :
 - du lundi au mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15,
 - les jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h15,
 - les vendredis de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00,
 - les samedis de 8h45 à 12h00.

- b) **Mairie de Suresnes** - rez-de-chaussée - 2 rue Carnot - 92150 Suresnes :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
 - le samedi de 9h00 à 12h00.

Dans les mêmes conditions, le dossier sera également consultable à partir d'un poste informatique.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet : <http://rd7-suresnes-saintcloud.enquete publique.net>
- sur la plateforme du ministère de la transition écologique : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home>
- sur le site Internet du conseil départemental des Hauts-de-Seine : <https://hauts-de-seine.fr/d7>
- sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-Avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/RD7-Suresnes-Saint-Cloud>

Pendant six permanences, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- * **Mairie de Saint-Cloud** (92210) - Hôtel de Ville - direction des services techniques - 13 place Charles de Gaulle - Saint-Cloud :
 - le Jeudi 8 avril 2021, de 14h00 à 17h00
 - le samedi 24 avril 2021, de 9h00 à 12h00
 - le mercredi 12 mai 2021, de 14h00 à 17h00
- * **Mairie de Suresnes** (92150) - rez-de-chaussée - 2 rue Carnot - Suresnes :
 - le Jeudi 8 avril 2021, de 9h00 à 12h00
 - le vendredi 30 avril 2021, de 15h00 à 18h00
 - le lundi 10 mai 2021, de 15h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous, à réserver dans les créneaux indiqués ci-dessous, par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://rd7-suresnes-saintcloud.enquete publique.net> ou par téléphone au 01.83.62.45.74 (joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h).

Dates des permanences par audioconférence :

- le mercredi 28 avril 2021 de 17h à 20h,
- le mercredi 5 mai 2021 de 17h à 20h.

Une réunion d'information et d'échange avec le public, organisée en concertation avec le commissaire enquêteur et le maire d'ouvrage, le conseil départemental des Hauts-de-Seine - se tiendra le 15 avril 2021 de 19 heures à 21 heures, en visioconférence via la plateforme Zoom.

Pour participer à la réunion, il conviendra d'activer le lien suivant

<https://www.hauts-de-seine.fr/d7>

À l'issue de cette réunion, le compte-rendu établi par le commissaire enquêteur sera adressé dans les meilleurs délais au maire d'ouvrage ainsi qu'au préfet des Hauts-de-Seine. Ce compte-rendu ainsi que les observations éventuelles du maire d'ouvrage seront annexés par le commissaire enquêteur au rapport de fin d'enquête.

Des observations et propositions pourront aussi être envoyées par écrit seulement au siège de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

De plus, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site Internet dédié au projet : <http://rd7-suresnes-saintcloud.enquete publique.net>
- à l'adresse courriel : rd7-suresnes-saintcloud@enquete publique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le site Internet dédié au projet : <http://rd7-suresnes-saintcloud.enquete publique.net>

Les observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête publique et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête. Les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT/BEICEP) et dans les mairies de Suresnes et Saint-Cloud. Ils seront aussi consultables sur les sites Internet suivants :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-Avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/RD7-Suresnes-Saint-Cloud>

<https://hauts-de-seine.fr/d7>

Les personnes intéressées autes que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'amphibiose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à compter de la notification individuelle faite par l'expropriant, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le projet de qualification de la RD7 de Suresnes à Saint-Cloud pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice du conseil départemental des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice du conseil départemental des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Toute information sur le projet de qualification de la RD7 de Suresnes à Saint-Cloud pourra être demandée à son responsable :

Département des Hauts-de-Seine
Bâtiment Salvador
Direction des Mobilités
Service Maîtrise d'Ouvrage
61 rue Salvador Allende
92751 Nanterre cedex
Madame Laure Cavalier
Tel : 01 41 91 26 75

Le préfet,

LCL veut fermer environ 250 agences

BANQUE

La filiale de Crédit Agricole a annoncé jeudi son intention de fermer la majorité de ses petites agences comptant moins de quatre salariés.

A horizon 2022, LCL devrait compter 1.350 agences, contre 1.600 actuellement.

Edouard Lederer
@EdouardLederer

LCL poursuit la réorganisation de son réseau bancaire. La filiale du Crédit Agricole a annoncé jeudi en interne son intention de fermer à horizon 2022 une majorité de ses petites agences, comptant moins de quatre salariés. A l'issue du plan, l'ancien Crédit Lyonnais compterait autour de 1.350 agences, contre 1.600 actuellement.

Ce projet, baptisé « Réseau LCL nouvelle génération » concerne autour de 250 agences, qui seraient ainsi « regroupées » avec 350 à 400 autres agences du réseau. Ces dernières seraient renforcées par l'arrivée d'environ 600 salariés issus des points de vente fermés, dont certains pourront conserver leur portefeuille initial de clients. Dans le même temps 75 à 100 agences seront ouvertes ou relocalisées dans un lieu ayant plus de potentiel commercial, souligne l'établissement, qui compte également achever la rénovation de toutes ses agences d'ici à 2022.

Adaptation aux modes de consommation
L'intégralité de l'emploi sera maintenue, assure l'établissement, qui compte plus de 6 millions de clients. Il s'agit d'un « projet d'adaptation du réseau pour mieux répondre aux nouveaux modes de consommation de ses clients », explique-t-on du côté de la banque. « Depuis douze mois, avec la crise sanitaire, les atten-



Le projet « Réseau LCL nouvelle génération » concernera environ 250 agences, qui seront « regroupées » avec 350 à 400 autres agences du réseau. Photo Xavier Popy, R&A

tes des clients ont changé sur au moins trois points », explique aux « Echos » Laurent Fromageau, directeur du développement retail chez LCL. Dans le commerce, ils privilégient le click and collect.

75 à 100 agences seront ouvertes ou relocalisées dans un lieu ayant plus de potentiel commercial.

« Dans la banque, la relation à distance est devenue prépondérante, puisque la moitié de nos rendez-vous se fait à distance contre 20 % il y a un an. » Enfin, la demande de qualité de la relation en agence s'est rapide-

ment élevée. « Notre réseau doit prendre en compte ces accélérations », poursuit le dirigeant.

En creux, proposer la bonne qualité de service et d'accueil nécessite désormais un effectif d'au moins quatre personnes par agence. La banque entend toutefois conserver entre 130 et 150 agences n'atteignant pas ce seuil, mais situées sur des territoires qui le justifient. « A l'issue de ce projet, 90 % de nos agences comptent au moins quatre salariés et seront situées sur des secteurs à haut potentiel », explique Laurent Fromageau. Présentées jeudi aux représentants des salariés, les mesures doivent ensuite être déclinées au niveau régional, les premiers regroupements devant intervenir a priori à partir du mois

de septembre. Depuis 2016, le groupe aura ainsi refondu son dispositif commercial, entre la restructuration du réseau d'agences – il comptait environ 1.880 agences il y a cinq ans – la refonte des plateformes téléphoniques passées de neuf à quatre, et le développement de l'appli bancaire.

L'établissement qui cible un public urbain sort d'une année 2020 plutôt réussie, malgré la menace de la crise sanitaire. Il a dégagé un produit net bancaire de 3,5 milliards d'euros, en légère hausse sur un an, pour un résultat net part du groupe de 562 millions d'euros (contre 596 millions d'euros un an plus tôt), les comptes étant affectés par une hausse de 173 millions du coût du risque. ■

Natixis réduit de près de 50 % les bonus de ses banquiers

BANQUE

Après une année de pertes dans ses métiers marché et financement, la filiale de BPCE sabre les rémunérations variables de ses banquiers.

Société Générale limite la baisse des bonus à 20 %, et BNP Paribas à 5%, tandis qu'ils restent stables chez Crédit Agricole.

Anne Drif
@ANNDRIF

Cure d'austérité chez Natixis. Selon nos informations, la filiale de BPCE a réduit de près de moitié les bonus de ses banquiers d'investissement pour 2020. Une coupe beaucoup plus sévère que l'an passé (de l'ordre de -20 %), dont l'effet cumulé a glacé un certain nombre de ses banquiers.

La banque, que sa maison mère mutualiste veut sortir de la Bourse, a été touchée durement par la crise. Natixis a accusé un recul de 95 % de son résultat net à 101 millions d'euros l'an dernier. Les seules activités de marché et de financement ont enregistré une perte avant

impôts de 105 millions d'euros. Même si la situation s'est améliorée en fin d'année dans les métiers actions et si le nettoyage des dérivés actions est engagé, les revenus dans cette activité sont en recul de 111 %, suite aux secousses de marché sur les produits structurés. Le principal pilier de Natixis, les métiers de taux, est resté stable mais n'a pas suffi à compenser.

Coups moins sévères chez les concurrents
Les coups sont moins sévères chez les autres poids lourds français. Malgré un recul de son résultat de 94 %, à 57 millions d'euros, dans les activités de marchés et de banque d'investissement, Société Générale a réduit les bonus de 20 % dans ces métiers, indiquent des sources, confirmant une information de Bloomberg. En moyenne, la baisse est de 15 %, bien que la banque de la Défense ait enregistré sa première perte annuelle depuis les années 1980. L'an dernier, les bonus avaient diminué de quelques pour cent en dépit d'un recul de 34,5 % des profits de sa banque d'investissement.

En 2020, les activités de taux ont bien résisté avec des revenus en hausse de 15 %, à 2,3 milliards d'euros, mais les métiers actions ont souffert, affichant une chute de 49 %, à 1,3 milliard. Les métiers de conseil et financement, eux, sont restés stables. Chez les deux autres poids lourds de la banque française,

les enveloppes de bonus vont respecter les injonctions de la BCE, malgré des résultats solides. En dépit d'une hausse de 14 % de ses revenus en banque de financement et d'investissement, et de près de 8 % de ses profits avant impôts à 3,2 milliards d'euros, BNP Paribas réduit de quelque 5 % les rémunérations variables.

Natixis a accusé un recul de 95 % de son résultat net à 101 millions d'euros l'an dernier.

Les activités de marché et de financement, une perte avant impôts de 105 millions d'euros.

Chez Crédit Agricole, pas de hausse non plus. « Les bonus sont globalement stables. En revanche, les jeunes sont fortement encouragés », indique-t-on. Le produit net bancaire a grimpé de 12,4 % dans la banque d'investissement et de financement, mais le résultat net diminue de près de 10 % à 1,4 milliard d'euros. Interrogés sur leur politique de bonus, aucune des banques n'a souhaité faire de commentaires. ■

en bref

L'encours du crédit à l'habitat continue de progresser

BANQUE L'encours des crédits à l'habitat continue de progresser. Selon les chiffres de la Banque de France publiés jeudi, les crédits immobiliers ont progressé de 5,3 % sur un an. L'encours brut total atteint 1.141 milliards d'euros. Mais la production mensuelle marque le pas. En janvier, elle s'est établie à 18,4 milliards d'euros. Soit une baisse de plus de 20 % par rapport au mois de janvier 2020, où la production affichait 23,3 milliards.

AG : le huis clos jusqu'à la fin juillet

GOVERNANCE Le gouvernement devrait prolonger jusqu'à fin juillet l'autorisation de tenir à huis clos les assemblées générales d'actionnaires, avec l'obligation de les retransmettre en direct, en raison de la pandémie de Covid-19. En décembre, le dispositif permettant d'organiser des AG à huis clos depuis mars 2020 avait été prolongé pour le premier trimestre 2021. Un nouveau décret serait en cours de préparation pour prolonger ce régime d'exception.

annonces judiciaires & légales

MAIRIE DE CLAMART

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc - I3F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NOTRE », déposé par la SPL VALLEE SUD - GRAND PARIS (anciennement SPL PANORAMA)

Par arrêté du maire N°DAJA 09/2021 une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée du 22 mars 2021 à 8h30 au 23 avril 2021 inclus à 17h30, conformément aux dispositions réglementaires de l'article L.123-9 du Code de l'environnement.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au permis d'aménager pour l'opération LE NOTRE, projet d'aménagement du quartier dit « Pavé Blanc - secteur I3F », Place Georges Pompidou, route du Pavé Blanc et rue Porte de Trivaux à Clamart (92140), soumis à évaluation environnementale.

Ce projet d'aménagement vient créer plusieurs lots, pour de futures constructions et des espaces publics avec des voies de circulation, des espaces verts, du stationnement en sous-sol et en surface, des aires de jeux, des promenades plantées rappelant la proximité à la forêt de Meudon et sa perspective de la terrasse LE NOTRE. Ainsi, il a été programmé douze lots à bâtir pour la construction d'ensembles immobiliers mixtes de logements et commerces, assurant la revalorisation d'une partie du quartier dit « Pavé Blanc - secteur I3F ».

L'enquête publique se déroulera au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart (Direction de l'urbanisme et du logement, 3^{ème} étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires suivants :

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
- les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30

M. Jean Jacques MINARD, directeur principal des services douaniers en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête publique au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, aux heures mentionnées ci-dessus, et sur le site internet : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>

Il comprend notamment, en plus du dossier de permis d'aménager, l'étude d'impact avec son résumé non technique.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Jean-Dièdre Berger, Maire de Clamart, par l'intermédiaire de la Direction de l'urbanisme et du logement de la commune de Clamart (3^{ème} étage du centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart - tel. 01 42 62 38 44) aux horaires habituels d'ouverture de la direction, ainsi qu'à l'adresse mail suivante : permis-amenager-lenotre-clamart@enquetepublique.net

Le public pourra consigner, pendant toute la durée de l'enquête du 22 mars à 8h30 au 23 avril 2021 à 17h30, ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart à l'adresse et aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que dans le registre électronique mis à disposition sur le site : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net> ou les adresser par écrit et sous enveloppe cachetée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - M. Jean Jacques MINARD - Commissaire enquêteur - Place Maurice Gunsbourg - 92140 Clamart.

Pour recevoir les observations écrites ou orales du public, le commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, à l'adresse mentionnée ci-dessus, les :

- Lundi 22 mars de 08h30 à 12h00
- Jeudi 08 avril de 13h30 à 17h30
- Vendredi 23 avril de 13h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir les observations, les propositions ou contre-propositions orales du public par téléphone, en prenant RDV sur le site : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>, les :

- Mardi 30 mars de 9h00 à 12h00
- Mardi 13 avril de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire enquêteur, au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, en Préfecture des Hauts-de-Seine et sur le site internet de la ville de Clamart www.clamart.fr. Les personnes intéressées pourront obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

La décision d'autorisation concernant le permis d'aménager sur le site LE NOTRE pourra être prise par arrêté du Maire.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

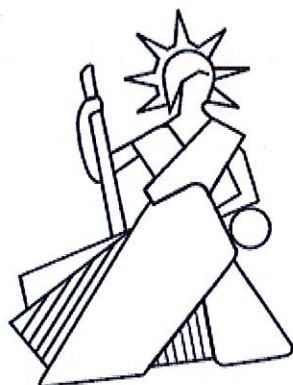
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

JUDICIUM

Huissiers de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
etude@ml-huissier-92.fr

Office de SEVRES
5, rue de la Garenne
92310 SEVRES
Tél. : 01.45.34.00.26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
Justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES
98 bis, Bd de la Reine
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
Justice@code-huissier.fr

EXPEDITION**PROCES-VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE NEUF AVRIL****A LA REQUETE DE :**

La SPL Vallée Sud-Grand Paris, dont le siège est situé 28 rue de la Redoute, 92260, FONTENAY AUX ROSES, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER

« Qu'ils ont fait apposer un exemplaire d'avis d'enquête publique relative à une demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc – I3F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NÔTRE », déposée par la SPL VALLEE SUD-GRAND PARIS

(anciennement SPLA PANORAMA) à Clamart sur six points de la voie publique de la commune de Clamart et à la mairie de ladite commune.

- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le panneau d'affichage de la mairie de Clamart et aux six endroits convenus.

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

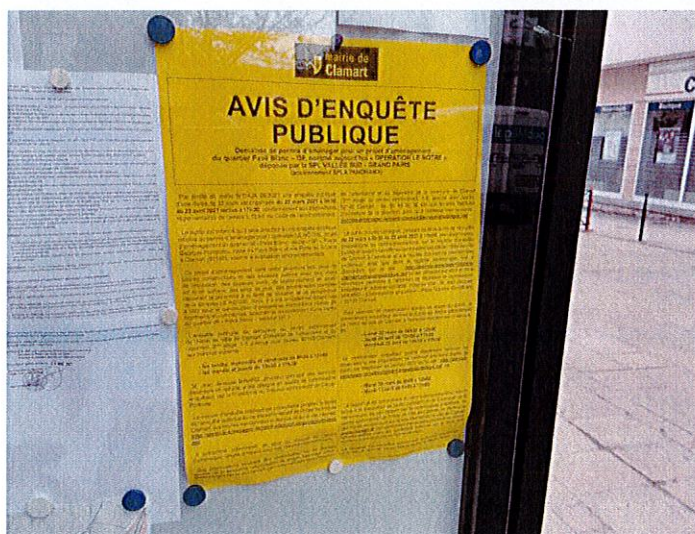
Je soussigné Yves de FORCADE la ROQUETTE, huissier de justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92310 SEVRES, 5, rue de la Garenne et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SEVRES,


Je me suis transporté ce jour, à CLAMART (92140), à la Mairie de la commune, et sur la voie publique où étant, aux endroits ci-après indiqués, et en présence de :

- Monsieur Nicolas COUMAGNAC, afficheur de la société PUBLILEGAL dont le siège social est 1 rue Frédéric Bastiat, 75008 à Paris,

J'AI ETABLI LES CONSTATATIONS SUIVANTES :

L'avis objet des constatations est le suivant :



 **mairie de
Clamart**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement
du quartier Pavé Blanc – I3F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NÔTRE »,
déposée par la SPL VALLEE SUD - GRAND PARIS
(anciennement SPLA PANORAMA)**

Par arrêté du maire N°DAJA 09/2021 une enquête publique de l'urbanisme et du logement de la commune de Clamart (3^{ème} étage du centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart - tel. 01 46 62 36 44) aux horaires habituels d'ouverture de la direction, ainsi qu'à l'adresse mail suivante : permis-amenager-lenotre-clamart@enquetepublique.net

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au permis d'aménager pour l'opération LE NÔTRE, projet d'aménagement du quartier dit « Pavé Blanc – secteur I3F », Place Georges Pompidou, route du Pavé Blanc et rue Porte de Trivaux à Clamart (92140), soumis à évaluation environnementale.

Ce projet d'aménagement vient créer plusieurs lots, pour de futures constructions et des espaces publics avec des voies de circulation, des espaces verts, du stationnement en sous-sol et en surface, des aires de jeux, des promenades plantées rappelant la proximité à la forêt de Meudon et sa perspective de la terrasse LE NÔTRE. Ainsi, il a été programmé douze lots à bâtir pour la construction d'ensembles immobiliers mixtes de logements et commerces, assurant la revalorisation d'une partie du quartier dit « Pavé Blanc – secteur I3F ».

L'enquête publique se déroulera au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart (Direction de l'urbanisme et du logement, 3^{ème} étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires suivants :

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
- les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30

M. Jean Jacques MINARD, directeur principal des services douaniers en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête publique au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, aux heures mentionnées ci-dessus, et sur le site internet : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>

Il comprend notamment, en plus du dossier du permis d'aménager, l'étude d'impact avec son résumé non technique.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Jean-David Berger, Maire de Clamart, par l'intermédiaire de la Direction

Le public pourra consigner, pendant toute la durée de l'enquête du 22 mars à 8h30 au 23 avril 2021 à 17h30, ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart à l'adresse et aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que dans le registre électronique mis à disposition sur le site : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net> ou les adresser par écrit et sous enveloppe cachetée à l'attention de Monsieur - M. Jean Jacques MINARD – Commissaire enquêteur - Place Maurice Gunsbourg - 92140 Clamart.

Pour recevoir les observations écrites ou orales du public, le commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart, à l'adresse mentionnée ci-dessus, les :

- Lundi 22 mars de 08h30 à 12h00
- Jeudi 08 avril de 13h30 à 17h30
- Vendredi 23 avril de 13h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir les observations, les propositions ou contrepropositions orales du public par téléphone, en prenant RDV sur le site : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>, les :

- Mardi 30 mars de 9h00 à 12h00
- Mardi 13 avril de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire enquêteur, au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, en Préfecture des Hauts-de-Seine et sur le site internet de la ville de Clamart : www.clamart.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi de relations entre le public et l'administration.

La décision d'autorisation concernant le permis d'aménager sur le site LE NÔTRE pourra être prise par arrêté du Maire.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique relative au permis d'aménager pour l'opération LE NÔTRE, projet d'aménagement du quartier dit « Pavé Blanc – secteur I3F », Place Georges Pompidou, route du Pavé Blanc et rue Porte de Trivaux à Clamart (92140), soumis à évaluation environnementale.

Ce projet d'aménagement vient créer plusieurs lots, pour de futures constructions et des espaces publics avec des voies de circulation, des espaces verts, du stationnement en sous-sol et en surface, des aires de jeux, des promenades plantées rappelant la proximité à la forêt de Meudon et sa perspective de la terrasse LE NÔTRE. Ainsi, il a été programmé douze lots à bâtir pour la construction d'ensembles immobiliers mixtes de logements et commerces, assurant la revalorisation d'une partie du quartier dit « Pavé Blanc – secteur I3F ».

L'enquête publique se déroulera au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart (Direction de l'urbanisme et du logement, 3^{ème} étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires suivants :

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
- les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30

M. Jean Jacques MINARD, directeur principal des services douaniers en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la Présidente du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête publique au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, aux heures mentionnées ci-dessus, et sur le site internet : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>

Il comprend notamment, en plus du dossier du permis d'aménager, l'étude d'impact avec son résumé non technique.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de la personne responsable du projet, Monsieur Jean-David Berger, Maire de Clamart, par l'intermédiaire de la Direction

Le public pourra consigner, pendant toute la durée de l'enquête du 22 mars à 8h30 au 23 avril 2021 à 17h30, ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart à l'adresse et aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, ainsi que dans le registre électronique mis à disposition sur le site : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net> ou les adresser par écrit et sous enveloppe cachetée à l'attention de Monsieur - M. Jean Jacques MINARD – Commissaire enquêteur - Place Maurice Gunsbourg - 92140 Clamart.

Pour recevoir les observations écrites ou orales du public, le commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart, à l'adresse mentionnée ci-dessus, les :

- Lundi 22 mars de 08h30 à 12h00
- Jeudi 08 avril de 13h30 à 17h30
- Vendredi 23 avril de 13h30 à 17h30

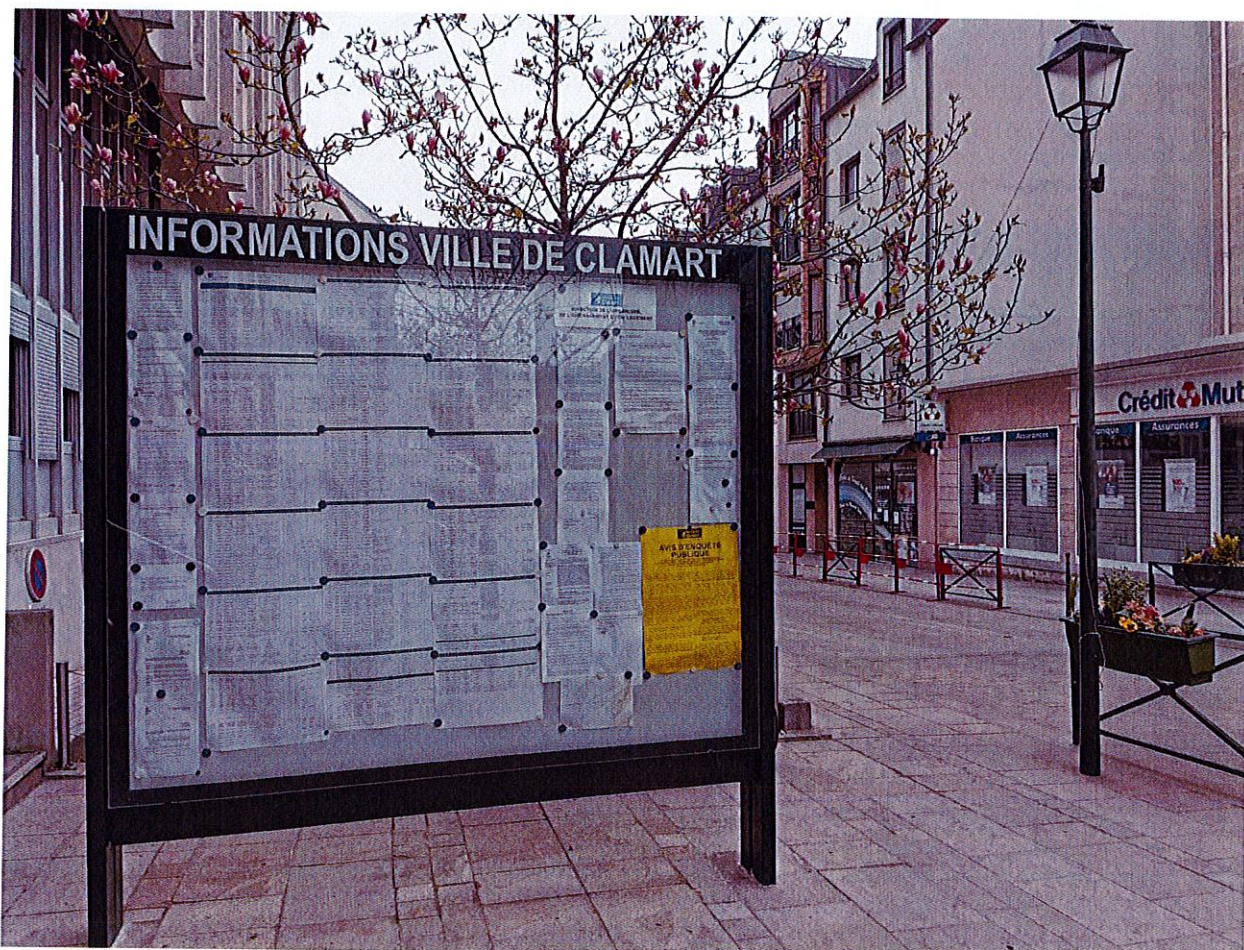
Le commissaire enquêteur pourra également recevoir les observations, les propositions ou contrepropositions orales du public par téléphone, en prenant RDV sur le site : <http://permis-amenager-lenotre-clamart.enquetepublique.net>, les :

- Mardi 30 mars de 9h00 à 12h00
- Mardi 13 avril de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire enquêteur, au centre administratif de l'Hôtel de Ville de Clamart, en Préfecture des Hauts-de-Seine et sur le site internet de la ville de Clamart : www.clamart.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi de relations entre le public et l'administration.

La décision d'autorisation concernant le permis d'aménager sur le site LE NÔTRE pourra être prise par arrêté du Maire.

Nous nous rendons en premier lieu devant le centre administratif de la mairie de Clamart situé 1-3 avenue Jean Jauès : là étant, je constate la présence de l'affiche dans le panneau d'information de la ville de Clamart.



Nous nous rendons ensuite aux six adresses suivantes :

Au point 1 : 140 rue de la porte de Trivaux.

Au point 2 : 1 avenue Stendhal.

Au point 3 : place Georges Pompidou.

Au point 4 : 20 avenue Stendhal.

Au point 5 : grille du city stade face au 5 rue Boileau.

Au point 6 : 4 place Georges Pompidou.

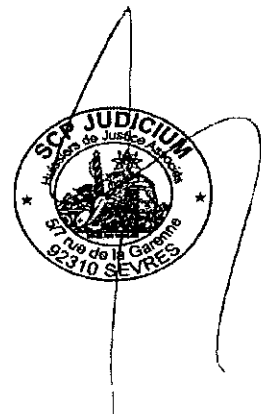
L'avis d'enquête publique considéré est affiché, et visible et lisible depuis la voie publique, aux 6 adresses susmentionnées.

Il est incorporé au présent Procès-verbal de Constat 4 photographies prises par mes soins et qui sont la juste reproduction de mes constatations.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT (PV PUBLILEGAL SPL
VALLEE SUD GRAND PARIS 09.04.2021)**

Maître Yves DE FORCADE la ROQUETTE
Huissier de justice



JUDICIUM

Huissiers de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
etude@ml-huissier-92.fr

Office de SEVRES
5, rue de la Garenne
92310 SEVRES
Tél. : 01.45.34.00.26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES
98 bis, Bd de la Reine
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

EXPÉDITION

SCP JUDICIUM

Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN
Huissiers de Justice Associés

Marine BRAGHIZZI - Hélène PERELLI - Anaïs LEPETIT
Huissiers de Justice salariés

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
ET LES CINQ, SIX ET NEUF MARS

A LA REQUETE DE :

La SPL Vallée Sud – Grand Paris, dont le siège est situé 28 rue de la Redoute à 92260 FONTENAY AUX ROSES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés à cette adresse en cette qualité.

LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :

- Qu'ils ont fait apposer un exemplaire de l'avis d'enquête publique relative à une demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc – I3F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NÔTRE », déposée par la SPL VALLEE SUD-GRAND PARIS (anciennement SPLA PANORAMA) à Clamart sur six points de la voie publique de la commune de Clamart et à la mairie de ladite commune,
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le panneau d'affichage de la mairie de Clamart, aux six endroits et dans deux journaux,
- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

Pourquoi Déférant à cette réquisition,

Je, Jérôme LETOURNEUX, Clerc habilité aux constats de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169 bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92310 SEVRES, 5 rue de la Garenne et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,

Me suis rendu ce jour, à 92140 CLAMART, à la mairie de ladite commune et sur la voie publique où étant, aux endroits ci-après indiqués, et en présence de :

- Monsieur Nicolas COUMAGNAC, afficheur de la société PUBLILEGAL dont le siège social est 1 rue Frédéric Bastiat, 75008 à Paris,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN :

Monsieur Nicolas COUMAGNAC me remet les documents suivants que j'annexe au présent procès-verbal de constat :

- Un exemplaire dudit avis d'enquête publique que je joins à chacun des exemplaires du présent procès-verbal de constat.
- Un exemplaire d'un document établi sur un feuille, intitulé « EP21090 – VALLEE SUD AMENAGEMENT- QUARTIER LE NOTRE » dont j'établis copies que je joins à chacun des exemplaires du présent acte.

Ce dernier document recense les six points d'affichage et les adresses qui leur correspondent sur la commune de Clamart ainsi que la mairie de ladite commune.

Nous nous rendons aux six points dont les adresses figurent sur le document ainsi qu'à la Mairie de Clamart, où étant, je constate la présence de l'avis.

A titre d'illustration de mes opérations, je prends plusieurs photographies de l'affiche que j'insère ci-après :

Au point 1 : face au 203 rue de la porte de Trivaux



Au point 2 : angle avenue Stendhal et square Sébastien Terramorsi



Au point 3 : avenue Stendhal



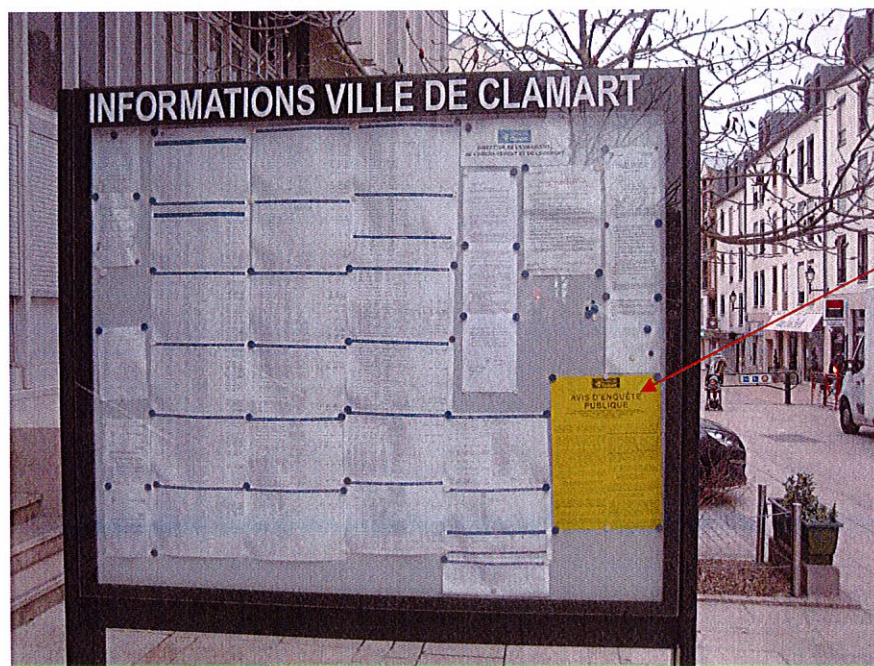
Au point 4 : route du pavé blanc



Au point 5 : grille du city stade face au 5 rue Boileau



Puis, je me rends devant le centre administratif de la mairie de Clamart situé place Maurice Gunsbourg : là étant, je constate la présence de l'affiche dans le panneau d'information de la ville de Clamart.



Ensuite, je me rends dans la boutique d'un marchand de journaux dans laquelle j'achète l'édition des 5 et 6 mars 2021 du journal LES ECHOS.

En page numéro 32 de ce journal, je constate la présence de l'affiche d'avis d'enquête publique relative à une demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc – I3F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NÔTRE », déposée par la SPL VALLEE SUD-GRAND PARIS (anciennement SPLA PANORAMA) publiée sous la mention « annonces judiciaires et légales ».

LE SIX MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN :

Je me rends dans la boutique d'un marchand de journaux dans laquelle j'achète l'édition des 6 et 7 mars 2021 du journal LE FIGARO.

En page numéro 6 de ce journal, je constate la présence de l'affiche d'avis d'enquête publique relative à une demande de permis d'aménager pour un projet d'aménagement du quartier Pavé Blanc – I3F, nommé aujourd'hui « OPERATION LE NÔTRE », déposée par la SPL VALLEE SUD-GRAND PARIS (anciennement SPLA PANORAMA) publiée sous la mention « Appel d'offres-avis d'enquête ».

LE NEUF MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN :

Au point 6 : 4 place Georges Pompidou. Je constate la présence de l'affiche.



Prises de vue de l'édition des 5 et 6 mars 2021 du journal LES ECHOS :



Prises de vue de l'édition des 6 et 7 mars 2021 du journal LE FIGARO :



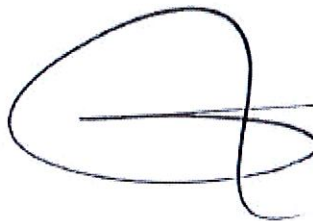
TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

J'ai pris onze clichés photographiques que j'ai insérés au présent procès-verbal de constat pour illustrer mes opérations.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Jérôme LETOURNEUX
Clerc habilité aux constats

Luis BOUTANOS
Huissier de Justice Associé



SUD ENVIRONNEMENT Comité de liaison des associations de
défense de l'environnement des communes du sud proche de Paris

Siège : 3 rue de la Porte d'en Bas 92200 Bagneux
Tel : 01 57 63 86 77 email sud.environnement@orange.fr

Pierre SALMERON,
Président de Sud Environnement

À

Monsieur le Préfet des Hauts-de-
Seine

167-177, avenue Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex

Bagneux le 27 octobre 2020,

Objet : Demande de concertation préalable à l'opération d'aménagement du quartier
Le Nôtre et à la démolition de 588 logements du quartier I3F Pavé Blanc à Clamart

Monsieur le Préfet,

LA SPLA Panorama Vallée Sud-Grand Paris a publié une déclaration d'intention relative à une opération d'aménagement dénommée « Le Nôtre » sur le site occupé actuellement par un ensemble immobilier du bailleur I3F dans le quartier du Pavé Blanc à Clamart 92140.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, notre association exerce son droit d'initiative pour qu'une concertation préalable soit organisée avant toute opération de démolition et toute délivrance de permis d'aménager et de construire.

Il n'y a pas eu de réelle concertation en amont :

En effet, la concertation décrite au § 1.2 de la Déclaration d'Intention n'a concerné que trop peu de personnes et sur un projet d'aménagement à peine esquissé : Les ateliers organisés en novembre et décembre 2015 n'ont rassemblé chacun qu'une dizaine de personnes. Aucun compte rendu ne leur en a été diffusé malgré leur demande. Seuls les locataires des immeubles I3F y ont été invités alors que la plupart d'entre eux (près de 80%) refusaient ce projet de démolition de leurs logements.

.../...

Les 3 réunions publiques d'octobre 2015, mars 2016 et février 2017 ont fait l'objet d'une publicité par affichage limité au quartier, alors que ce projet, de par son ampleur, concerne toute la ville de Clamart et également celle de Meudon-La Forêt.

Comme relaté au § 5, les études successives des scénarios d'aménagement envisagés n'ont abouti au scénario n° 3 qu'en 2018, 3 ans après les ateliers de 2015 et plus d'une année après la dernière réunion publique. Il n'y a donc pas eu de concertation sur le projet final retenu.

La prise en compte des questions environnementales n'est pas à la hauteur des enjeux :

Ce projet de démolition et reconstruction de 64 060 m² de surfaces de planchers de logements, sur un terrain de 41 811 m² en bordure de la forêt de Meudon, de la Grande perspective du Tapis Vert et du cimetière paysager Intercommunal (inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques) ne peut se réaliser sans qu'une étude d'impact environnemental et social ne soit réalisée et soumise à l'Autorité Environnementale.

Le contexte du virage à prendre pour les dix prochaines années, indispensable pour faire face au changement climatique et à la perte sans précédent de biodiversité, rend nécessaire de repenser les projets comprenant plusieurs phases. Il ne devrait pas être envisagé de mener jusqu'au bout ces opérations sans modification :

La densification envisagée, à proximité de réservoirs de biodiversité n'est pas conforme aux orientations de la SRB Stratégie Régionale pour la Biodiversité de l'Île de France (SRB-IdF). L'étude des réseaux écologiques montre à quel point il est important, sur le Territoire de Vallée Sud Grand Paris et Grand-Paris-Seine-Ouest, de préserver les franges des réservoirs de biodiversité et de relier ceux-ci par des corridors aux parties plus denses de ces Territoires.

Rappelons que sur cette opération, trois permis de démolir ont déjà été accordés alors qu'ils appartiennent à une opération globale dont les impacts cumulés n'ont pas été évalués :

- Pour les deux immeubles de Clamart Habitat,
- Pour l'immeuble I3F Corneille de 68 logements (occupé),
- Pour le Centre Commercial.

Dans l'attente de cette étude d'impact, aucun autre permis de démolir ne devrait être accordé.

.../...

Concernant le Contrat d'Intérêt National signé fin 2016, plusieurs questions se posent :

- Pourquoi démolir 588 logements qui ont été réhabilités afin les amener à des performances énergétiques entre 1994 à 2015, soit environ durant 20 ans, pour en reconstruire plus et pour cela réduire les surfaces en pleine terre existant sur l'unité foncière. Par contre l'amélioration des performances énergétiques devrait pouvoir se poursuivre pour parvenir à la classification A/ B.
- Ce projet semble avoir été ajouté à ce contrat alors que les services préfectoraux n'avaient manifestement pas disposé du temps nécessaire pour préparer un avis argumenté en connaissance du dossier de réhabilitation et des travaux réalisés ces 25 dernières années dont le coût peut être estimé à 31 018 968,92 €, provient essentiellement de financements publics, d'après le relevé des factures de travaux dont nous avons pu disposer.
- Lors de la révision du PLU communal le Préfet précédent avait répondu à l'urbaniste chargé de son élaboration qu'en matière d'habitat il suffisait de respecter les projections du programme territorial d'habitat (PMHH), soit pour Clamart 270 logements nouveaux par an. Or, actuellement ce sont au moins 7000 logements nouveaux qui ont été réalisés ou son en cours de réalisation sur une durée de 6 ans, soit plus de 1100 logements nouveaux par an.
- Il y a lieu de s'interroger sur l'insuffisance des études lors de l'intégration de ce projet au CIN, notamment en ce qui concerne les équipements publics dont la réalisation sera nécessaire...
- Enfin l'objectif de zéro perte de biodiversité est oublié, les coûts humains et sociaux pour les populations concernées ne sont pas sérieusement pris en compte, et pour la période des travaux les conséquences des énormes volumes de matériaux à recycler.

En conclusion, tous ces éléments nous on conduit à cette demande d'étude d'impact à soumettre à l'Autorité environnementale afin que soient évaluées toutes les conséquences de ce projet et qu'une large consultation publique soit orgnisée.

Dans l'attente, nous vous prions d'agrées, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pierre SALMERON,
Président de Sud Environnement

**DECLARATION D'INTENTION
(Articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'environnement)**

OPERATION D'AMENAGEMENT LE NÔTRE À CLAMART

En application de l'article L. 121-18 du code de l'environnement, la SPLA PANORAMA Vallée Sud – Grand Paris publie la présente déclaration d'intention relative à l'opération Le Nôtre à Clamart.

En effet, par délibération du 11 juin 2019, l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris a approuvé la conclusion d'un traité de concession d'aménagement avec la SPLA PANORAMA Vallée Sud - Grand Paris pour l'opération d'aménagement Le Nôtre à Clamart. Le traité a été signé le 5 juillet 2019.

La déclaration d'intention est consultable durant 4 mois :

- Sur le site internet de la SPLA PANORAMA Vallée Sud - Grand Paris,
- Sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Elle sera également rendue publique par le biais d'un affichage dans les mairies des communes correspondant au territoire susceptible d'être affectées par le projet, durant cette même période :

- Dans les locaux de la Ville de Clamart,
- Dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris,
- Dans les locaux de la Ville de Meudon.

Conformément aux dispositions des articles L.121-17-1 et suivants du code de l'environnement, un droit d'initiative est ouvert au public pour demander au Préfet l'organisation d'une concertation préalable. Ce droit peut être exercé dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la présente déclaration d'intention.

L'article L.121-19 du Code de l'environnement dispose :

« I. - Le droit d'initiative mentionné au III de l'article L. 121-17 peut être exercé auprès du représentant de l'Etat par :
1° Un nombre de ressortissants majeurs de l'Union européenne résidant dans le périmètre de la déclaration d'intention égal à 20 % de la population recensée dans les communes du même périmètre, ou à 10 % de la population recensée dans le ou les départements, dans la ou les régions où se trouve tout ou partie du territoire mentionné dans la déclaration d'intention ;
2° Un conseil régional, départemental ou municipal ou l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale dont le territoire est compris en tout ou partie dans celui défini dans la déclaration d'intention ;
3° Une association agréée au niveau national en application de l'article L. 141-1, ou deux associations ou une fédération d'associations agréée (s) au titre de l'article L. 141-1 dans le cadre de la région ou du département dont le territoire est compris en tout ou partie dans celui défini dans la déclaration d'intention (...). »

Le représentant de l'Etat décide de l'opportunité d'organiser une concertation préalable selon les modalités des articles L.121-16 et L.121-16-1 du code de l'environnement et, dans ce cas, fixe la durée et l'échelle territoriale de la participation qui sera mise en œuvre au regard des principaux impacts environnementaux et des retombées socio-économiques attendus. Sa décision est motivée et rendue publique dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande. En l'absence de décision explicite dans ce délai, le représentant de l'Etat est réputé avoir rejeté la demande.



La présente déclaration d'intention comporte les mentions requises aux 1° à 6° du I de l'article L. 121-18 du code de l'environnement et doit permettre au public d'apprécier l'opportunité de solliciter auprès du Préfet l'organisation d'une concertation préalable selon les modalités prévues par les articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement.

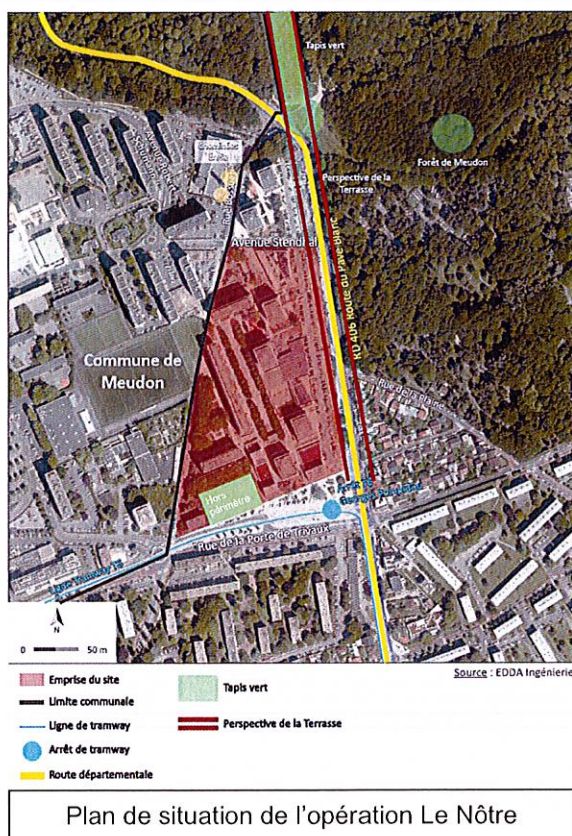
1° MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET

1.1. Le site de l'opération

Inscrit dans le territoire Vallée Sud - Grand Paris en Ile-de-France, situé au sud du département des Hauts-de-Seine, le projet d'aménagement de l'opération Le Nôtre s'inscrit à l'Ouest de la commune de Clamart (92), en limite communale de Meudon. L'opération tient son nom du jardinier André Le Nôtre, qui, au milieu du XVII^e siècle, a travaillé sur la réhabilitation du jardin du château de Meudon laissé à l'abandon avec notamment la création d'un grand axe constituant une échappée vers un horizon lointain, le tapis vert et la Perspective de la Terrasse de Meudon qui longe l'opération Le Nôtre aujourd'hui.

Ce quartier, plus connu aujourd'hui sous le nom du « quartier du Pavé Blanc », est essentiellement constitué de barres et de tours de logements en locatif social construites dans les années 60 dont le propriétaire principal est l'Immobilière 3F.

A la lisière de la forêt de Meudon, le site est implanté dans un environnement urbain composé majoritairement d'habitat collectif de même forme urbaine. En revanche, il est bordé à l'Est par un tissu pavillonnaire.





L'opération s'inscrit à proximité d'un environnement naturel et patrimonial remarquable. Bordée par la forêt de Meudon (classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), elle se trouve dans le périmètre de protection d'un site inscrit : la perspective de la Terrasse de Meudon qui relie l'opération à l'Orangerie de l'ancien château de Meudon, matérialisée par un vaste tapis vert de 700m de long sur 50m de large. A proximité se trouve également le cimetière intercommunal. Ce site inscrit constitue une servitude également prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme. Les travaux dans ce secteur nécessitent l'accord du Service Métropolitain de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine (SMAP92) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Le site de l'opération est également proche de grands axes routiers (RD 406, A86 et N118) et d'une infrastructure de transport en commun importante : le tramway T6 (Viroflay-Rive-Droite / Châtillon-Montrouge), bientôt liaisonné par le futur tramway T10 (La Croix de Berny / Clamart-Place du Garde).

Le « quartier du Pavé Blanc » représente aujourd'hui 665 logements locatifs sociaux, appartenant à la société Immobilière 3F pour 612 logements répartis en 9 immeubles des années 60 (5 barres et 4 tours) et 3 bâtiments récents (2013-2015), et à l'OPH Clamart Habitat pour 53 logements en cours de démolition répartis en deux immeubles.

En 2014, une enquête d'occupation sociale réalisée par l'Immobilière 3F sur ce patrimoine a laissé apparaître des difficultés récurrentes au sein du quartier du Pavé Blanc. Les résultats de l'enquête montrent la présence d'une population fragilisée: 70 % de familles ont des revenus inférieurs à 80% du plafond applicable au logement ; 33% des ménages bénéficient de l'APL (contre un peu plus de 20% en moyenne pour le département) ; Les logements sont souvent inadaptés à la composition des familles ; un vif sentiment d'insécurité et de la délinquance malgré des travaux de réhabilitation et de cloisonnement des caves ; Les dysfonctionnements urbains persistent (quartier enclavé, recoins, frontières urbaines, ...).

Cependant, en décembre 2014, la mise en service de la ligne de tramway T6 reliant Châtillon à Viroflay transforme le paysage urbain et désenclave le quartier avec la création d'une station intermodale bus-tramway : l'arrêt « Georges Pompidou » éponyme de la place qui le reçoit.

Pour ces raisons, Immobilière 3F et la ville de Clamart ont souhaité profiter de ce premier élément positif, vecteur de changement pour requalifier ce quartier. L'objectif est de reconstruire des immeubles mieux insérés dans un environnement paysager de qualité mettant en valeur l'axe Le Nôtre et bénéficiant d'une vraie mixité sociale, de commerces de proximité et d'équipements d'intérêt général (mail piétonne, mail central, aires de jeux).

Un Contrat d'Intérêt National (CIN) a par ailleurs été signé entre les villes de Clamart, Fontenay-aux-Roses et l'Etat le 13 janvier 2017 intégrant le « secteur desservi par le T6 à Clamart » qui comprend le périmètre du projet dénommé Le Nôtre. Les projets concernés par ce CIN doivent ainsi favoriser la création de logements et le développement économique, en même temps que l'amélioration des transports en commun, du cadre de vie, de la mixité sociale et fonctionnelle, le tout placé sous l'exigence réaffirmée de la transition énergétique et écologique.

1.2. Définition du programme de l'opération

a. La consultation et la définition d'objectifs

Une consultation a été menée avec notamment la société Immobilière 3F, la Ville de Clamart et les résidents du quartier pour définir les objectifs de sa requalification courant 2015, 2016 et 2017 :

- Une première réunion publique s'est tenue le 15 octobre 2015 présentant les résultats du diagnostic du quartier et présentant aux habitants les garanties liées aux relogements futurs nécessités par le projet évoqué.



- 8 ateliers se sont tenus sur différents thèmes :
 - 18 et 30 novembre 2015 : Habitat et stationnement
 - 16 et 24 novembre 2015 : Relogement et accompagnement
 - 1^{er} et 7 décembre 2015 : Sécurité
 - 9 et 16 décembre 2015 : Paysage, environnement et commerces
- Une deuxième réunion publique a eu lieu le 15 mars 2016 présentant les résultats des ateliers, les premières esquisses du quartier et les formes urbaines présentées.
- Une troisième réunion publique s'est tenue le 22 février 2017 présentant la phase de bilan personnalisé et permettant de fournir les contacts dédiés pour l'accompagnement personnalisé au relogement par le biais d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dont l'équipe a été présentée en séance.

En parallèle, différents outils de communication ont été mis en place pour cette consultation (affiches, flyer, site internet, magazine municipal, gazette d'I3F).

A l'issue de cette consultation, les objectifs suivants ont été définis :

- Valoriser les ressources naturelles du site et des alentours,
- Mettre en valeur les atouts urbains du quartier,
- Impulser un dynamisme économique et commercial,
- Organiser un développement urbain qualitatif par le réaménagement des îlots notamment,
- Apaiser les déplacements et organiser leur complémentarité,
- Aménager des cœurs d'îlots verts,
- Désenclaver le quartier,
- Donner une meilleure lisibilité au site,
- Proposer une résidentialisation,
- Requalifier la perspective de la Terrasse de Meudon (Site Inscrit ...).

L'objectif du projet à travers cette nouvelle opération est de recréer un ensemble urbain de qualité prenant en compte tous les atouts du site propre à favoriser la mixité sociale, tout en profitant de l'arrivée du tramway T6.

Le site s'inscrit dans un contexte patrimonial de qualité, chargé d'histoire : perspective de la Terrasse en provenance de l'Orangerie de Meudon, proximité immédiate d'un massif forestier remarquable, qu'il est important de valoriser. Il se situe également à une entrée de la Ville de Clamart.

b. Le programme et les principes urbains

Le programme général de l'opération Le Nôtre se décline comme suit :

La programmation repose sur un principe de mixité urbaine. Le Plan Local d'Urbanisme, dans un objectif de rééquilibrage, prévoit un minimum de 50% de logements en accession pour ce secteur classé en zone UAb. L'opération sera donc composée d'environ 35% de logements sociaux et d'environ 65% de logements en accession.

Sur les 612 logements sociaux I3F existants, 558 logements seront démolis. Trois bâtiments de I3F, datant de 2013-2015, seront conservés.

Environ 1 000 logements seront construits au total, répartis sur 11 lots à bâtir. Enfin, un lot sera créé pour la réalisation des espaces publics.



Trois lots seront par ailleurs créés pour les bâtiments conservés et représentant 54 logements existants. La surface totale du site y compris les lots des 3 bâtiments conservés représente 41 811 m².

Le projet prévoit la construction d'environ 64 060 m² SDP de logements et 220 m² de commerces en rez-de-chaussée.

L'aménagement de l'opération Le Nôtre prend en compte le patrimoine végétal à proximité directe du site : la forêt de Meudon et la perspective de la Terrasse matérialisée par un tapis vert avec la création d'un long mail piétons végétalisé.

Contrairement à l'urbanisme des années 70 qui plante des bâtiments en barres et tours sans tenir compte de la parcelle et des voies aux abords, le parti pris du projet est de recréer des îlots formés par de nouvelles voies offrant une desserte de proximité aux habitants. L'espace public est donc clairement identifié : voies mixtes présentant des rétrécissements et des élargissements qui créent des espaces différenciés et des vues sur la forêt et la grande perspective de la Terrasse.

Comme présenté sur le plan de localisation des lots ci-après, les îlots sont formés pour la plupart de plusieurs lots :

- Le lot 03 qui formera un îlot avec le projet de l'OPH Clamart Habitat mitoyen,
- Ilot des lots 01, 04, 05, et 06 englobant les lots existants n° 14 et 15
- Ilot des lots 07, 08, 10, et 11
- Les autres îlots sont formés d'un seul lot : lot 09 et lot 12

Chaque îlot a ses caractéristiques propres du fait de son emplacement (particularités paysagères, aspects et ambiances, alignements d'arbres sur les axes majeurs, particularités plus urbaines au sud du site, ...).



Plan masse prévisionnel de l'opération Le Nôtre à Clamart

Afin d'intégrer le projet dans son environnement urbain et paysager, un soin particulier sera apporté aux perspectives et à la qualité architecturale. La présence du site en lisière de forêt a orienté le parti d'aménagement paysager en créant une dynamique allant du plus naturel (aux abords de la forêt) au plus urbain (au cœur du projet).

Environ 16 600 m² d'espaces publics seront aménagés afin de desservir l'ensemble des lots à bâtir, de créer un véritable cadre de vie paysager et animé (promenades plantées, aires de jeux, place, placettes, ...) et de renforcer la trame verte de la Ville.



1.3. Le planning prévisionnel

Compte tenu de l'ampleur du programme de construction et de la complexité du tissu urbain, l'aménagement du quartier Le Nôtre devra s'effectuer en phasant progressivement les démolitions et les constructions. De plus, une partie des habitants étant relogés sur site, toutes les démolitions ne pourront avoir lieu dès le début de l'opération.

Les démolitions et reconstructions s'étaleront sur 4 phases prévisionnelles avec une livraison finale à l'horizon 2026-2027.

Un permis d'aménager sera déposé au cours du 2eme semestre 2020 par la SPLA PANORAMA Vallée Sud – Grand Paris en tant que concessionnaire de l'opération pour un démarrage des travaux de construction de la première phase au 1^{er} semestre 2022 (planning prévisionnel).

2° LE PLAN OU LE PROGRAMME DONT LE PROJET DECOULE

Le projet se trouve dans la zone UAb du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Clamart. Cette zone correspond au secteur « I3F », qui doit faire l'objet d'une restructuration urbaine importante dans le cadre d'une opération d'ensemble.

Le PLU de la Ville de Clamart précise que : « L'objectif de l'Etat est l'augmentation de 15% de la densité humaine de Clamart entre 2015 et 2030. Cet objectif correspond à un taux de croissance démographique de 1,2%. La Ville accueillerait environ 8 000 habitants en 2030. Le taux d'occupation par logement étant d'environ 2,3, la Ville de Clamart aurait un besoin de construction de logements d'environ 3 500 logements en quinze ans, soit environ 230 logements par an. La ville répond donc aux objectifs de l'Etat. La Ville de Clamart, conformément à l'objectif de l'Etat et au Programme Local de l'Habitat, prévoit une construction de 270 logements par an sur 15 ans. »

Par ailleurs, le Contrat d'Intérêt National signé entre les Villes de Clamart et de Fontenay-aux-Roses et l'Etat le 13 janvier 2017 intégrant le « secteur desservi par le T6 à Clamart » comprend le périmètre du projet Le Nôtre. Les projets inscrits au CIN doivent favoriser la création de logements et le développement économique, en même temps que l'amélioration des transports en commun, du cadre de vie, de la mixité sociale et fonctionnelle, le tout placé dans l'exigence réaffirmée de la transition énergétique et écologique.

D'autre part, la trame verte et bleue de la Ville de Clamart intègre les orientations préconisées dans le SDRIF. Elle prend en compte le patrimoine paysager et les atouts écologiques du territoire. Elle propose des liaisons vertes locales ainsi que des projets d'étendue d'eau conformément aux principes d'aménagement inscrits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévues dans le PLU. Le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) prévoit de créer une continuité verte entre la forêt de Meudon et la forêt de Verrières. Cette trame verte traverse le secteur du projet. A ce jour, la lisière forestière de Meudon n'a pas été mise en valeur pour apporter aux quartiers voisins les qualités de sa présence naturelle. A ce jour, le quartier du Pavé Blanc existant ne s'articule pas autour du bois. Les aménagements de la route du Pavé Blanc qui longent la forêt sont, aujourd'hui, avant tout fonctionnels. Ils ne profitent pas d'un traitement paysager de qualité en séparant plus le quartier de la forêt qu'ils ne les liaisonnent. Les aménagements des espaces publics de l'opération Le Nôtre contribueront à créer des milieux variés avec l'aménagement d'une liaison Nord-Est / Sud-Ouest créant cette continuité écologique également inscrite dans le PADD du PLU de la Ville.

Une stratégie de développement durable est étudiée autour de cinq thèmes pour lesquels des objectifs ont été identifiés :

- LA SANTE :
 - o Protéger les usagers (habitants et visiteurs) contre les pollutions et nuisances,
 - o Créer un paysage qualitatif s'insérant dans l'existant,



- Apaiser les voiries en lien avec les équipements du territoire,
- Conduire un chantier à faibles nuisances.

- LE CLIMAT :
 - Organiser une architecture et un urbanisme bioclimatiques,
 - Favoriser le recours aux énergies renouvelables et de récupération,
 - Favoriser l'éco-mobilité au sein du quartier,

- BIODIVERSITE :
 - Créer une trame verte interne en s'appuyant sur l'existant,
 - Gérer durablement les espaces et l'offre de services écosystémiques,

- RESSOURCES :
 - Préserver la valeur fertile du site,
 - Assurer une gestion raisonnée des ressources en eau,
 - Adopter une stratégie matériaux à faible impact environnemental,
 - Anticiper une gestion efficace des déchets,

- LIEN SOCIAL :
 - Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de mobilisation citoyenne,
 - Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité,
 - Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité,
 - Prendre en compte les besoins des usagers tout au long de la phase chantier.

Enfin, le secteur du projet est concerné par différentes servitudes d'utilité publique auxquelles il doit répondre :

- Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires) : le site est soumis à une servitude aéronautique de dégagement liée à l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception : le site est soumis à une servitude liée aux transmissions radioélectrique de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, il se situe dans un secteur de dégagement et de protection. Dans ce faisceau de passage, les constructions ne doivent pas dépasser les côtes de 200,5 à 207,5 m NGF.

- Servitude relative à la protection de monument historique inscrit : le site se trouve dans le périmètre de protection de la Perspective de la Terrasse de Meudon.

- Servitude relative à la présence de canalisation de gaz à haute pression : une canalisation de gaz à haute pression passe sous la rue de la Porte de Trivaux.

- Servitude au titre de l'article L. 151-15 (ex. L123-1-5 II.4°) du code de l'urbanisme :

Extrait du code de l'urbanisme : « *Délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale* ».

Article UAb 2 du PLU : « *Dans le cadre d'une opération d'ensemble, il sera réalisé un minimum de 50% de logements libres sur l'ensemble de l'opération* ».



3° LA LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET

L'emprise du projet Le Nôtre s'étend sur 41 811 m² (y compris bâti conservé) sur le territoire de la Ville de Clamart. Le site est délimité par :

- la route du Pavé Blanc (route départementale 406) à l'Est,
- l'avenue Stendhal au Nord,
- la limite avec la commune de Meudon, à l'Ouest
- la place Georges Pompidou et l'emprise du projet immobilier de Clamart Habitat au sud.

Seule la commune de Clamart est concernée par la requalification de cette emprise.

De par la limite communale du projet avec la Ville de Meudon à l'ouest, certains impacts ont par ailleurs pu être relevés dans le cadre de la préparation de l'évaluation environnementale du projet, par exemple:

- L'étude circulation conclut que le projet n'impacte que modérément les flux de circulation côté Meudon par l'avenue Stendhal au nord ou par la rue de la Porte de Trivaux au sud (3% d'augmentation de véhicules évalué en période de pointes). En phase chantier, la circulation des camions sera organisée pour limiter l'impact sur la route de la Porte de Trivaux en lien avec les acteurs du territoire (ville de Clamart, chantier voisins, ...).
- Les nuisances sonores et olfactives du chantier seront limitées par le respect notamment de la charte chantier faibles nuisances imposée pour toute l'opération des normes réglementaires des engins de chantier...
- Les limites des chantiers de l'opération seront matérialisées par des clôtures limitant ainsi les nuisances à proximité et notamment en limite communale.
- Les héliodons à l'étude présentent l'impact de certaines constructions du projet sur la commune de Meudon. Cependant, l'impact d'un des bâtiments à démolir sur la commune est actuellement plus important et présente une façade sans grande qualité architecturale.
- A travers la participation à la création d'un corridor écologique entre la forêt de Meudon au nord et la forêt de Verrières au sud sur la perspective de la Terrasse, la végétalisation des cœurs d'îlot avec des zones préservées pour la faune et la flore et la sélection d'espèces végétales adaptées, l'opération participe au renforcement de la biodiversité du secteur y compris celui de Meudon.

4° UN APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'opération Le Nôtre est soumise à évaluation environnementale. La description détaillée des incidences potentielles du projet sur l'environnement sera présentée dans l'étude d'impact environnementale, partie intégrante du dossier de permis d'aménager.

Globalement, il ressort de l'état initial différentes incidences positives ou négatives sur l'environnement. Dans le cas d'effets négatifs, des mesures compensatoires sont prévues conformément à l'évaluation environnementale du projet.

Les incidences notables du projet sur l'environnement sont les suivantes :

- Une partie de l'opération est située le long de la Perspective de la Terrasse de Meudon. Le projet vient remplacer un quartier de grand ensemble faisant face à un patrimoine paysagé de qualité. L'implantation du projet en recul de la route du Pavé Blanc permet de rétablir la Perspective de la Terrasse.
- Actuellement le site présente un faible développement écologique. La localisation du site entre deux réservoirs de biodiversité lui confère un rôle de corridor écologique. Le projet prévoit le développement de la biodiversité et le corridor écologique entre le bois de Clamart et la forêt de Verrière.



- Le projet induit l'abattage des deux tiers des arbres existants compensé par la plantation d'arbres de développement équivalent. Le nombre d'arbres prévu va au-delà du minimum imposé par le règlement du PLU applicable sur la zone.
- L'aménagement paysager pensé à l'échelle du quartier, avec la création d'îlots privés et d'espaces publics bien délimités permettra de maîtriser l'impact paysager de l'urbanisation et de valoriser l'image du secteur. Ceci remédiera également aux difficultés de gestion des espaces verts extérieurs actuellement à la charge d'un seul gestionnaire.
- Le projet générera de la mixité sociale dans ce quartier aujourd'hui composé exclusivement de logements sociaux. La programmation prend en compte les besoins sociaux définis à l'échelle de l'agglomération parisienne. La typologie répondra aux objectifs du PADD du PLU de la Ville de Clamart, du SDRIF et du PLH. La baisse du nombre de logements sociaux sur le quartier sera totalement compensée par l'offre de logements sociaux sur d'autres opérations en cours sur le Commune. L'ensemble des locataires ne pouvant être relogés sur site, l'Immobilière 3F s'est engagée à reloger tous les locataires dans les mêmes conditions.
- L'augmentation du nombre d'enfants au sein du quartier à conduit la Ville de Clamart a planifié la construction d'équipements scolaires appropriés.
- L'augmentation du nombre d'habitants générera une augmentation du volume de déchets ménagers : des locaux d'ordures ménagères seront implantés en rez-de-chaussée de chacun des halls des résidences avec des aires de pré-collecte identifiables et facilement accessibles. Il est également envisagé la mise en place d'un système de collecte par bornes d'apport volontaire (BAV).
- Le projet va transformer la gestion actuelle du stationnement des résidents. Aujourd'hui en surface, et présentant d'important dysfonctionnements, le stationnement nécessaire et suffisant des résidents sera situé en sous-sol de chacun des lots à bâtir.
- Impacts temporaires liés au chantier (sonore, visuel, poussières, risques de pollutions accidentelles, risque de destruction d'habitats des espèces animales, déchets, vibrations, ...) : un cahier de prescriptions de chantier ainsi qu'une charte de chantier à faibles nuisances sera applicable sur l'ensemble des chantiers du projet.

5° LES SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES

Sur la base du diagnostic urbain réalisé par l'Immobilière 3F et des demandes des résidents dans le cadre de la consultation réalisée entre 2015 et 2017, trois scénarii de plans de masse ont été étudiés entre 2015 et 2018. Ceux-ci restent similaires du fait des objectifs définis au préalable à l'issue de la consultation.

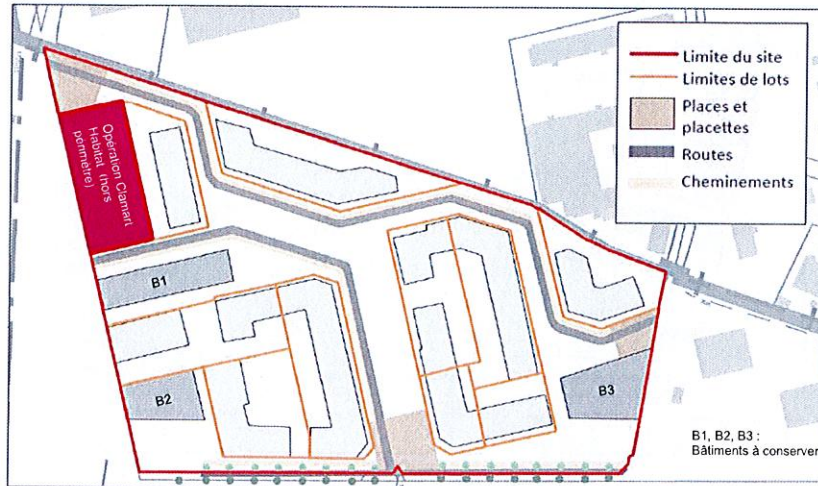
Points communs entre les différents scénarii :

- La répartition entre logements sociaux et logements en accession.
- L'implantation des immeubles en couronne avec la création de véritables cœurs d'îlot.
- L'accès direct depuis l'espace public à tous les halls d'immeuble.
- L'implantation des commerces autour de la place Georges Pompidou.
- La création de voies de circulation pour fluidifier le trafic dans ce secteur et irriguer chaque îlot. Un tracé des voies souple dans tous les plans de masse afin de limiter les accélérations des conducteurs. Pour des raisons de fluidité de trafic et de sécurité, le projet ne comporte en effet aucune voie en impasse.

Les différentes variantes entre les plans présentés résident principalement dans la configuration du maillage viaire et piéton :



Scénario 1 :



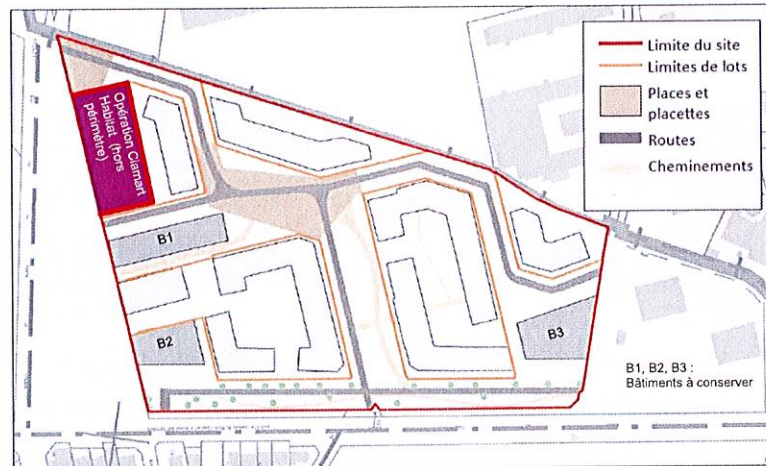
- Il répond aux dysfonctionnements constatés sur le site dans le diagnostic urbain. Le tracé viaire proposé dans cette variante permet de répondre à la problématique d'enclavement du site. Les nouvelles voiries desservent tous les îlots. Des places de stationnement sont implantées le long des voies afin de répondre au besoin de stationnement des services tels que visites médicales, services d'urgences, déménagement, réparation...
Afin de limiter l'usage de la voiture en cœur d'îlot et d'éviter le stationnement anarchique des véhicules, les places de stationnement des futurs résidents sont aménagées en sous-sol.
Les difficultés liées à l'entretien d'une surface trop importantes d'espaces verts pour un même gérant ont conduit à réaliser des jardins d'agrément au cœur de chaque îlot entretenu par chaque copropriété.
- L'épannelage du bâti permet de conserver des cônes de vues sur les cœurs d'îlots.

Les faiblesses du scénario 1 :

- La perspective de la Terrasse est préservée mais n'est pas assez large et ne respecte pas la servitude actuelle. Les arbres d'alignement de part et d'autre de la contre-allée route du Pavé Blanc, obstruent la Perspective de la Terrasse de Meudon.
- La contre-allée de la route du Pavé Blanc est conservée avec des aménagements peu qualitatifs ; elle est plantée d'arbres de hautes tiges qui encombrant visuellement la perspective de la Terrasse.
- Une petite place est aménagée entre les lots 01 et 07. Celle-ci, trop proche de la contre-allée du Pavé Blanc ne permet pas une réelle appropriation de l'espace au cœur de l'opération par les habitants.



Scénario 2 :



- Le deuxième scénario propose une trame viaire différente. Les deux nouvelles voies se rejoignent pour offrir davantage d'espaces libres devant certains bâtiments. On voit également apparaître des cheminements piétons en cœur d'îlot. Suite à l'entrevue avec l'Inspectrice des sites (CDNPS Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), l'emprise de la terrasse est élargie en prolongement de l'emprise existante sur la commune de Meudon.

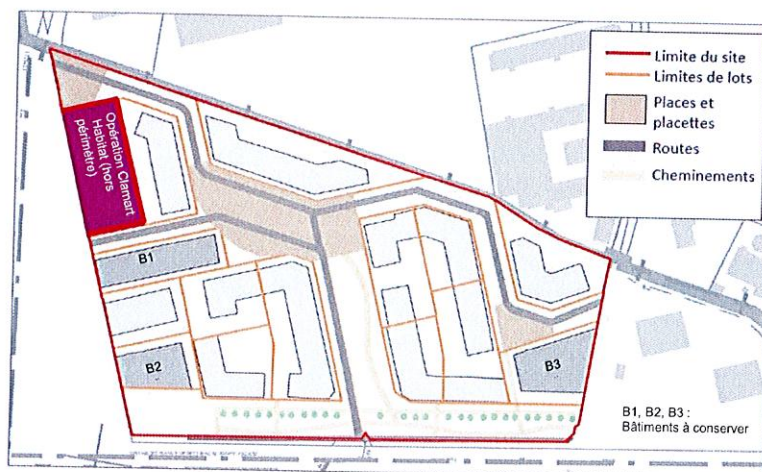
Des macro lots sont envisagés dans ce scénario, cependant ceux-ci créent des copropriétés entre le bailleur I3F et les résidences en accession, ce qui n'est pas souhaité par le bailleur social.

Les faiblesses du scénario 2 :

- La gestion en macro-lots rend la gestion en copropriété difficile entre les lots privés et les lots gérés par le bailleur I3F.
- Les cheminements piétons traversant les cœurs d'îlot ne sont possibles que pour des macro-lots sans clôture.
- Le tracé viaire modifié ne répond pas aux attentes des résidents (réunion publique) car ils souhaitent le stationnement en pied d'immeuble pour les visites (médecin, ambulance) et divers services dont les déménagements.



Scénario 3, le scénario retenu :



Ce scénario reprend les directives du scénario 1 avec les modifications suivantes :

- Emprise de la perspective de la Terrasse conforme aux prescriptions de la CDNPS.
- Espaces de rencontre dans le cœur d'îlot.

6° LES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Dans le cadre de la conception du projet, une consultation avec les résidents du quartier a été réalisée entre 2015 et 2017. Le déroulement est présenté dans la partie 1.2.a. de la présente déclaration d'intention.

Par ailleurs, tout au long du projet, des actions en vue de l'appropriation de chaque étape seront menées par les habitants et riverains.

La procédure et les actions de relogement des locataires en place sera par ailleurs toujours accompagnées par la poursuite des réponses à apporter selon leurs attentes et dans le respect des engagements pris dans le protocole relogement.



Clamart le 2 septembre 2019

Monsieur Jean-Didier BERGER
Maire de Clamart
Président du Territoire
Hôtel de Ville
Place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART

Recours gracieux contre le permis de démolir n° 92023 19 B0001 - RAR

Monsieur Le Maire et Président du Territoire,

Nous contestons le bien-fondé du permis de démolir PD 92023 19 B0001 accordé sous votre Autorité à la société I3F pour la démolition totale du bâtiment situé 1,3 et 5 rue Pierre Corneille comportant 68 logements habités appartenant à l'ensemble de 700 logements propriété de l'Immobilière 3F (Foyer du Fonctionnaire et de la Famille).

Cet ensemble conçu et réalisé dans les années 1960 dont les logements ont majoritairement été attribués à des locataires bénéficiaire du 1% patronal sont régis par la réglementation HLM.

Il constitue un exemple de « mixité sociale » avant même que cette appellation ne connaisse sa notoriété actuelle.

C'est donc l'ensemble de ces logements que le projet municipal (pour lequel, à notre connaissance, aucune étude d'impact n'a été effectuée) prévoit de faire disparaître, le permis de démolir actuel n'étant que le premier acte de cette démolition.

Cet ensemble a fait l'objet d'une réhabilitation en deux phases, la première jusqu'à la fin de l'année 1999 et la seconde jusqu'à fin 2015.

Cette réhabilitation a coûté à minima 31018968, 92€, soit plus de 31 millions d'euros en majorité provenant de financements publics, d'après le relevé des factures de travaux dont nous avons pu disposer.

Ainsi les raisons qui nous conduisent à vous demander de rapporter ce permis de démolir sont les suivantes :

- Il est incompréhensible de vouloir remplacer un ensemble immobilier de très bonne qualité tant interne qu'externe, et qui plus est, réhabilité et remis aux normes récentes depuis moins de dix ans,
- une telle démolition constitue un gaspillage des fonds publics accordés pour la réhabilitation,
- une telle démolition est en contradiction totale avec toutes les recommandations actuelles qui demandent de réhabiliter (lorsque cela est nécessaire) au lieu de démolir pour éviter le gaspillage des matériaux et le coût d'élimination des déchets ; l'impact de cette démolition aurait dû faire l'objet d'une étude préalable approfondie y compris pour l'environnement (voisinage d'un espace classé),
.../...



.../...

- remplacer les 700 logements actuels par une autre opération immobilière dans laquelle la plupart des résidents actuels ne pourront pas trouver de place n'est pas admissible,
- l'impact social n'a pas été évalué ni les conséquences concernant les personnes âgées et handicapées résidentes,
- la « concertation a été faite à minima (tant en contenu, qu'en participants) et l'opinion des habitants du voisinage n'a pas été pris en compte, de même que les enquêtes faites par l'association locale des habitants d'I3F ont été négligées alors qu'elles montrent l'attachement de la plupart des locataires à leur logement,
- la complexité de ce dossier nécessite une expertise globale indépendante et compétente.

Dans l'attente d'une décision d'annulation du permis de démolir ci-dessus défini, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et Président du territoire, l'expression de notre considération respectueuse.

Copie du présent recours
A Monsieur le Représentant d'I3F

Bernard Garmirian,
Président



Lettre recommandée avec AR

Monsieur Jean-Didier Berger
Maire de Clamart,
Hôtel de Ville
Place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART

Clamart, le 9 mars 2021,

Objet : **Recours gracieux contre le permis de démolir n° 92023 19 B0007, relatif aux immeubles de logement des 2 et 4 rue Boileau à Clamart**

Monsieur Le Maire et Président du Territoire,

Nous contestons le bien-fondé du permis de démolir PD 92023 19 B0007 accordé sous votre autorité à la société I3F le 23 décembre 2020 pour la démolition totale des bâtiments situés 2 et 4 rue Boileau, comportant 130 logements habités et appartenant à l'ensemble de 665 logements locatifs sociaux propriété de l'Immobilière 3F (Foyer du Fonctionnaire et de la Famille).

Ce permis a été affiché sur le site le 14 janvier 2021.

La décision d'attribution a été affichée le 28 janvier 2021 sur le panneau d'affichages administratifs situé à gauche de l'entrée à l'hôtel de ville.

Nous exerçons ce recours conjointement avec plusieurs locataires résidents qui nous ont demandé d'être leur porte-parole et ont approuvé les termes de ce recours.

Cet ensemble a été conçu et réalisé dans les années 1960 pour 9 immeubles comportant 612 logements, puis complété dans les années 2013-2015 par 3 bâtiments comportant 53 logements. Ces logements ont majoritairement été attribués à des locataires bénéficiaires du 1% patronal (devenu Action Logement) et sont régis par la réglementation HLM.

Il constitue un exemple de « mixité sociale » avant même que cette appellation ne connaisse sa notoriété actuelle, tant dans les catégories d'âge que des structures familiales et originaires.

Le projet « Le Nôtre » qui est prévu se substituer à cet ensemble prévoit la démolition de 558 logements. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intention de l'Aménageur, La SPLA Panorama (devenue Vallée Sud Aménagement) datée du 01/09/2020,

L'association Sud Environnement, dont l'association Vivre à Clamart est adhérente) a exercé son droit d'initiative en demandant par un courrier du 27 octobre 2020 qu'une étude d'impact soit réalisée et qu'une large consultation soit organisée (**cf. copie en annexe**).

Ce courrier est resté sans réponse.

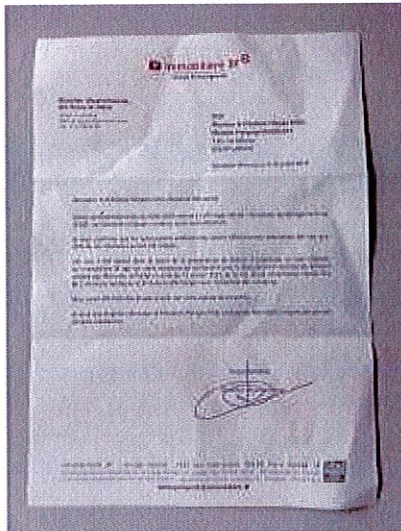
Le permis de démolir actuel est le troisième acte de démolition de cet ensemble :

- Le premier portant sur la démolition de l'immeuble 1 à 5 rue Corneille, pour lequel nous avons fait un recours gracieux le 2/09/2019, resté sans réponse.
- Le second sur la démolition du centre commercial, pour lequel nous n'avons pas formulé d'objections.

Les raisons qui nous conduisent à exercer ce recours en demandant l'annulation du permis de démolir sont les suivantes :

1 – Le permis litigieux est accordé pour la démolition de 130 logements alors qu'il en comporte 140 : Cette erreur figure sur l'ensemble des documents du dossier de demande et sur l'arrêté donnant un avis favorable. Cette erreur importante invalide le permis accordé.

2- L'engagement du bailleur, l'immobilière 3F, de ne pas démarrer le processus de démolition avant qu'au moins 80% des résidents aient déménagé n'est pas respecté (cf. copie du courrier de l'I3F du 22/07/2019 en image insérée ci-après).



En effet, à ce jour, le taux d'occupation de ces deux immeubles est d'environ 50%, très supérieur au taux de 20 %, seuil d'enclenchement des procédures selon les engagements du bailleur I3F.

Comme pour l'immeuble du 1 à 5 rue Corneille, objet de la réponse d'I3F ci-dessus référencée), un permis de démolir est délivré avant que le taux de relogement soit atteint,

D'ailleurs, à ce jour, cet immeuble de la rue Corneille est encore occupé à 27% alors que le permis de démolir a été accordé il y a 18 mois !

Cette décision prématurée portant sur la démolition de leur immeuble met les résidents dans une situation d'angoisse avec la crainte de ne pas trouver un logement correspondant à leurs attentes.

Il est affiché près de la porte d'entrée des immeubles, pour bien leur faire comprendre que leur départ au plus tôt est souhaité. Cette façon d'agir est humainement inacceptable.

3 - Il avait été annoncé qu'une partie des locataires seraient relogés sur le site. Cet engagement est repris dans le document joint à la déclaration d'intention de la SPLA du 01/09/2020, page 7, 1^{er} paragraphe :

1.3. Le planning prévisionnel

Compte tenu de l'ampleur du programme de construction et de la complexité du tissu urbain, l'aménagement du quartier Le Nôtre devra s'effectuer en phasant progressivement les démolitions et les constructions. De plus, une partie des habitants étant relogés sur site, toutes les démolitions ne pourront avoir lieu dès le début de l'opération.

Les démolitions et reconstructions s'étaleront sur 4 phases prévisionnelles avec une livraison finale à l'horizon 2026-2027.

Or il n'en est rien à ce jour. Par départs naturels, des logements des immeubles de la rue Bossuet, qui font partie de la résidence I3F mais qui ne sont pas concernés par le projet et sont donc conservés, ont été libérés mais n'ont pas été proposés aux résidents qui souhaitent rester sur le site.

4 – Un des engagements d'I3F en ce qui concerne le relogement (cf. ci-après le 5^{ème}) portait sur un logement équivalent et un loyer proche de de celui du logement quitté :

ENGAGEMENTS

↳ I3F
Immobilière 3F s'engage tout au long du processus de relogement et pendant la totalité des travaux.

ENGAGEMENTS RELOGEMENT

- ↳ Bilan personnalisé
- ↳ Signature des engagements I3F pour le foyer sur la base du bilan personnalisé
- ↳ Trois propositions de relogement conformément à la loi
- ↳ Prise en compte des situations de sur ou sous-occupation
- ↳ Accompagnement adapté pour les ménages en difficulté ou en impayé
- ↳ Garantie de pouvoir d'achat à logement équivalent : la mensualité résiduelle sera proche de celle du logement quitté
- ↳ Transfert du dépôt de garantie (relogement par I3F)
- ↳ Prise en charge des frais de relogement : déménagement, frais de résiliation et d'ouverture des contrats d'électricité, gaz, téléphonie,
- ↳ Garantie de bon état du logement
- ↳ Mesures anti-squats fortes dans les logements vidés pour garantir la tranquillité jusqu'au dernier relogement
- ↳ Présence des gardiens et poursuite de l'entretien de la résidence jusqu'au dernier relogement
- ↳ Accompagnement et information continus des ménages pendant le processus de relogement (gazettes et permanences sur site)

La réalité pour la plupart des locataires relogés à ce jour est très différente :

Leurs nouveaux logements sont plus petits en surface à nombre de pièces égal, et très souvent la cuisine n'est plus une pièce séparée. Elle est intégrée dans le séjour. La taille des chambres est petite, à peine supérieure au minimum réglementaire de 9 m2.

En Ile de France en particulier, le coût du foncier a incité à diminuer la taille des logements et depuis les années 70 (époque de la construction des immeubles de la résidence, les logements des immeubles collectifs ont perdu 10 M2 en moyenne.

Ce n'est pas ce qu'ils avaient compris lorsqu'on leur a promis un logement « équivalent » à celui qu'ils occupaient.

5 – La délivrance des permis de démolir n'aurait pas dû intervenir avant que le projet d'aménagement définitif soit publié.

Une demande de permis d'aménager a été déposée par la SPLA Panorama le 19/11/2020, et affichée sur le panneau à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 23/11/2020. Il n'est pas indiqué à ce jour qu'il aurait été accordé.

Les locataires de la résidence I3F ont manifesté depuis l'origine leur désaccord sur le projet de démolition / construction qui porterait sur environ les trois quarts des logements (558/734, sans compter les 59 logements des immeubles voisins appartenant à Clamart Habitat). Ils sont près de 70% à avoir signé une pétition en ce sens. Elle a été remise en janvier 2015 à M. Le Maire de Clamart et à M. Le Président d'immobilière 3F ainsi qu'à d'autres personnalités politiques concernées.,

De nombreux clamartois ne comprennent pas non plus qu'un tel projet puisse être envisagé. Il leur est répondu que ces constructions datant des années 1960, elles sont aujourd'hui « amorties » !



C'est omettre qu'elles ont fait l'objet d'une réhabilitation en deux phases, la première jusqu'à la fin de l'année 1999 et la seconde jusqu'à fin 2015.

L'ensemble de cette réhabilitation a coûté plus de **31 millions** d'euros, d'après le relevé des factures de travaux dont nous avons pu disposer (coûts lors de leur réalisation, non actualisés) en majorité provenant de financements publics. Une telle démolition constituerait un gaspillage des fonds publics accordés pour la réhabilitation,

Les travaux réalisés ces quinze dernières années (isolation thermique de l'enveloppe et des fenêtres, VMC, modernisation des chaudières) ont permis de ramener les consommations d'énergie pour le chauffage et la production d'ECS à environ 200 KWh/m²/an. Leur classement DPE est donc D, et d'autres travaux pourraient être réalisés dans les prochaines années pour leur faire franchir deux classes supérieures et les amener ainsi aux standards de la future réglementation environnementale RE2020.

Ces immeubles ne rentrent donc pas dans la catégorie des « passoires thermiques » (catégorie F et G), dont la consommation énergétique est plus de deux fois supérieure et qui doivent être traitées en priorité. Et même dans ce cas, la rénovation énergétique est à privilégier à la démolition/construction car dans l'analyse du cycle de vie d'un bâtiment, **60%** des émissions de gaz à effet de serre sont générés par la construction/déconstruction, et seulement **40%** pendant l'exploitation (la durée de vie)..

Nous ne reprendrons pas ici, un à un, chacun des termes du courrier de Sud Environnement adressé à M. Le Préfet le 27/10/2020 (cf. pièce jointe) que nous approuvons et dont nous réitérons les demandes.

Dans l'attente d'une décision d'annulation du permis de démolir ci-dessus référencé, d'une étude d'impact et d'une large concertation sur le projet envisagé, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et Président du territoire, l'expression de notre considération distinguée.

Daniel Colleaux
Secrétaire général

Bernard Garmirian,
Président

PJ. Lettre du 27/10/2020 adressée par Sud Environnement à M. le Préfet des Hauts de Seine

Diffusion en Lrar :
Immobilière 3F : M. Nicolas Payet
159 rue Nationale, 75638 Paris 13ème

Lettre recommandée avec AR

Monsieur Denis Larghero
Maire de Meudon,
Hôtel de Ville
9 Avenue Le Corbellier
92190 MEUDON

Clamart, le 11 mars 2021,

Objet : **Recours gracieux contre le permis de démolir n° 92048 20 *0007, relatif à la démolition de 31 box de stationnement 5 rue Georges Millandy à Meudon**

Monsieur Le Maire,

Nous contestons le bien-fondé du permis de démolir PD 92048 20 *0007 accordé sous votre autorité à la société I3F sous forme d'attestation d'accord tacite en date du 31 décembre 2020, pour la démolition totale des 31 box de stationnement situés 5 rue George Millandy et appartenant à l'ensemble de 665 logements locatifs sociaux propriété de l'Immobilière 3F (Foyer du Fonctionnaire et de la Famille).

Ce permis a été affiché sur le site le 15 janvier 2021.

Nous exerçons ce recours conjointement avec plusieurs locataires résidents qui nous ont demandé d'être leur porte-parole et ont approuvé les termes de ce recours.

Cet ensemble a été conçu et réalisé dans les années 1960 pour 9 immeubles comportant 612 logements, Les box ont été construits en 1993 et la résidence a été complétée dans les années 2013-2015 par 3 bâtiments comportant 53 logements.

Ces logements ont majoritairement été attribués à des locataires bénéficiaires du 1% patronal (devenu Action Logement) et sont régis par la réglementation HLM.

Il constitue un exemple de « mixité sociale » avant même que cette appellation ne connaisse sa notoriété actuelle, tant dans les catégories d'âge que des structures familiales et origines.

Le projet « Le Nôtre » qui est prévu se substituer à cet ensemble prévoit la démolition de 558 logements. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intention de l'Aménageur, La SPLA Panorama (devenue Vallée Sud Aménagement) datée du 01/09/2020,

L'association Sud Environnement, dont l'association Vivre à Clamart est adhérente, a exercé son droit d'initiative en demandant par un courrier du 27 octobre 2020 qu'une étude d'impact soit réalisée et qu'une large consultation soit organisée (cf. copie en annexe).

Ce courrier est resté sans réponse.

Le permis de démolir actuel est le quatrième acte de démolition de cet ensemble :

- Le premier portant sur la démolition de l'immeuble 1 à 5 rue Corneille, pour lequel nous avons fait un recours gracieux le 2/09/2019, resté sans réponse.
- Le second sur la démolition du centre commercial, pour lequel nous n'avons pas formulé d'objections.
- Le troisième sur la démolition des immeubles des 2 et 4 rue Boileau, pour lequel nous avons adressé un recours gracieux à M. le Maire de Clamart le 9 mars 2021.

Les raisons qui nous conduisent à exercer ce recours en demandant l'annulation du permis de démolir sont les suivantes :

1 – Les locataires de ces box n'ont reçu aucun courrier de leur bailleur I3F Immobilier.

Ils ont découvert l'affichage du projet de démolition de leurs box le 15 janvier 2021.

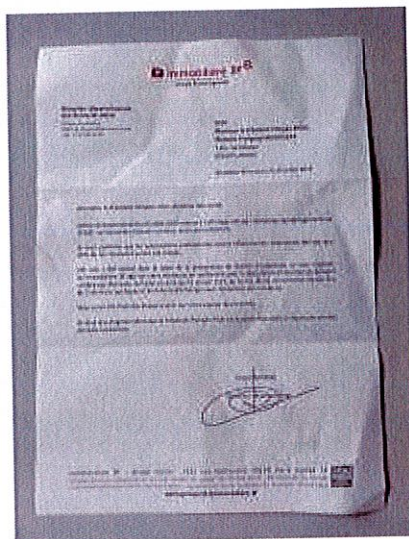
Ils n'avaient reçu aucune information préalable, et à ce jour, ils n'ont reçu de leur bailleur aucune information sur les dispositions proposées pour stationner leurs véhicules dans de nouveaux emplacements adaptés.

Certains sont âgés, avec des mobilités réduites et avaient loué un box pour être près de leur logement.

2 – Le plan masse joint au dossier mentionne que la totalité des box le long de cette voie sont prévus démolis :

Alors que le Permis de démolir porte sur les box n°29 à 60 coté Meudon, soit 32 box et non 31 (un box est-il conservé ?), le plan masse PD2 Echelle 1/500^{ème} joint au dossier, mentionne la démolition des box situés en face, de l'autre côté de la voie, soit 17 box, n° 61 à 77.
 Ces erreurs importantes doivent conduire à elles seules à l'annulation du Permis de démolir

3- L'engagement du bailleur, l'immobilière 3F, de ne pas démarrer le processus de démolition avant qu'au moins 80% des résidents aient déménagé n'est pas respecté (cf. copie du courrier de l'I3F du 22/07/2019 en image insérée ci-après).



En effet, à ce jour, le taux d'occupation de la résidence est d'environ 50%, très supérieur au taux de 20 %, seuil d'enclenchement des procédures selon les engagements du bailleur I3F.

Comme pour l'immeuble du 1 à 5 rue Corneille, objet de la réponse d'I3F ci-dessus référencée, un permis de démolir est délivré avant que le taux de relogement soit atteint.

D'ailleurs, à ce jour, cet immeuble de la rue Corneille est encore occupé à 27% alors que le permis de démolir a été accordé il a 18 mois !

Cette décision prématurée portant sur la démolition de leur box, ajoutée à celles sur les démolitions des immeubles, met les résidents dans une situation d'angoisse avec la crainte de ne pas trouver un logement correspondant à leurs attentes.

Il est affiché près des box, pour bien leur faire comprendre que leur départ au plus tôt est souhaité. Cette façon d'agir est humainement inacceptable.

4 - Il avait été annoncé qu'une partie des locataires seraient relogés sur le site. Cet engagement est repris dans le document joint à la déclaration d'intention de la SPLA du 01/09/2020, page 7, 1^{er} paragraphe :

1.3. Le planning prévisionnel

Compte tenu de l'ampleur du programme de construction et de la complexité du tissu urbain, l'aménagement du quartier Le Nôtre devra s'effectuer en phasant progressivement les démolitions et les constructions. De plus, une partie des habitants étant relogés sur site, toutes les démolitions ne pourront avoir lieu dès le début de l'opération.

Les démolitions et reconstructions s'étaleront sur 4 phases prévisionnelles avec une livraison finale à l'horizon 2026-2027.

Or il n'en est rien à ce jour. Par départs naturels, des logements des immeubles de la rue Bossuet, qui font partie de la résidence I3F mais qui ne sont pas concernés par le projet et sont donc conservés, ont été libérés mais n'ont pas été proposés aux résidents qui souhaitent rester sur le site.

5 – Un des engagements d'I3F en ce qui concerne le relogement (cf. ci-après le 5^{ème}) portait sur un logement équivalent et un loyer proche de de celui du logement quitté :

ENGAGEMENTS

↳ I3F

Immobilière 3F s'engage tout au long du processus de relogement et pendant la totalité des travaux.

ENGAGEMENTS RELOGEMENT

- ↳ Bilan personnalisé
- ↳ Signature des engagements I3F pour le foyer sur la base du bilan personnalisé
- ↳ Trois propositions de logement conformément à la loi
- ↳ Prise en compte des situations de sur ou sous-occupation
- ↳ Accompagnement adapté pour les ménages en difficulté ou en impayé
- ↳ Garantie de pouvoir d'achat à logement équivalent : la mensualité résiduelle sera proche de celle du logement quitté
- ↳ Transfert du dépôt de garantie (relogement par I3F)
- ↳ Prise en charge des frais de relogement : déménagement, frais de résiliation et d'ouverture des contrats d'électricité, gaz, téléphonie,
- ↳ Garantie de bon état du logement
- ↳ Mesures anti-squats fortes dans les logements vidés pour garantir la tranquillité jusqu'au dernier relogement
- ↳ Présence des gardiens et poursuite de l'entretien de la résidence jusqu'au dernier relogement
- ↳ Accompagnement et information continus des ménages pendant le processus de relogement (gazettes et permanences sur site)

La réalité pour la plupart des locataires relogés à ce jour est très différente :

Leurs nouveaux logements sont plus petits en surface à nombre de pièces égal, et très souvent la cuisine n'est plus une pièce séparée. Elle est intégrée dans le séjour. La taille des chambres est petite, à peine supérieure au minimum réglementaire de 9 m2.

En Ile de France en particulier, le coût du foncier a incité à diminuer la taille des logements et depuis les années 70 (époque de la construction des immeubles de la résidence, les logements des immeubles collectifs ont perdu 10 M2 en moyenne.

Ce n'est pas ce qu'ils avaient compris lorsqu'on leur a promis un logement « équivalent » à celui qu'ils occupaient.

6 – La délivrance des permis de démolir n'aurait pas dû intervenir avant que le projet d'aménagement définitif soit publié.

Une demande de permis d'aménager a été déposée par la SPLA Panorama le 19/11/2020, et affichée sur le panneau à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 23/11/2020. Il n'est pas indiqué à ce jour qu'il aurait été accordé.

Les locataires de la résidence I3F ont manifesté depuis l'origine leur désaccord sur le projet de démolition / construction qui porterait sur environ les trois quarts des logements (558/734, sans compter les 59 logements des immeubles voisins appartenant à Clamart Habitat). Ils sont près de 70% à avoir signé une pétition en ce sens. Elle a été remise en janvier 2015 à M. Le Maire de Clamart et à M. Le Président d'immobilière 3F ainsi qu'à d'autres personnalités politiques concernées.,

De nombreux clamartois ne comprennent pas non plus qu'un tel projet puisse être envisagé. Il leur est répondu que ces constructions datant des années 1960, elles sont aujourd'hui « amorties » !



C'est omettre qu'elles ont fait l'objet d'une réhabilitation en deux phases, la première jusqu'à la fin de l'année 1999 et la seconde jusqu'à fin 2015.

L'ensemble de cette réhabilitation a coûté plus de **31 millions** d'euros, d'après le relevé des factures de travaux dont nous avons pu disposer (coûts lors de leur réalisation, non actualisés) en majorité provenant de financements publics. Une telle démolition constituerait un gaspillage des fonds publics accordés pour la réhabilitation,

Les travaux réalisés ces quinze dernières années (isolation thermique de l'enveloppe et des fenêtres, VMC, modernisation des chaudières) ont permis de ramener les consommations d'énergie pour le chauffage et la production d'ECS à environ 200 KWh/m²/an. Leur classement DPE est donc D, et d'autres travaux pourraient être réalisés dans les prochaines années pour leur faire franchir deux classes supérieures et les amener ainsi aux standards de la future réglementation environnementale RE2020.

Ces immeubles ne rentrent donc pas dans la catégorie des « passoires thermiques » (catégorie F et G), dont la consommation énergétique est plus de deux fois supérieure et qui doivent être traitées en priorité. Et même dans ce cas, la rénovation énergétique est à privilégier à la démolition/construction car dans l'analyse du cycle de vie d'un bâtiment, **60%** des émissions de gaz à effet de serre sont générés par la construction/déconstruction, et seulement **40%** pendant l'exploitation (la durée de vie)..

Nous ne reprendrons pas ici, un à un, chacun des termes du courrier de Sud Environnement adressé à M. Le Préfet le 27/10/2020 (cf. pièce jointe) que nous approuvons et dont nous réitérons les demandes.

Dans l'attente d'une décision d'annulation du permis de démolir ci-dessus référencé, d'une étude d'impact et d'une large concertation sur le projet envisagé, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et Président du territoire, l'expression de notre considération distinguée.

Daniel Colleaux
Secrétaire général

Bernard Garmirian,
Président

PJ. Lettre du 27/10/2020 adressée par Sud Environnement à M. le Préfet des Hauts de Seine

Diffusion en Lrar :
Immobilière 3F : M. Nicolas Payet
159 rue Nationale, 75638 Paris 13ème

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 22 Mars 2021 de 8^h30 heures 12^h30

Observations de M^{lle}

Permanence du 22 Mars 2021:

visite des membres de l'association "vivre à Clairant"

M^l Daniel COLLEAUX Président, GARDINIAN Bernard secrétaire

M^l Marcel DELATAGE et Michel TARDIVAN, Portataires Parc Blanc

entretiens de 10^h à 11^h30 sur les thèmes suivants:

- o règles de l'expertise publique
- o démolition des logements et problématique de relogement
- o coûts des opérations
- o Densification des habitations prévues
- o phases de concertations préalables et recours qu'on a déposés
- o Mixité sociale sur le quartier du parc blanc
- o traitement de la perspective de fondon
- o imperméabilisation des sols et traitement paysager
- o Sécurité du quartier

Le commissaire enquêteur
J. J. J.

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 1 Date de dépôt : 22/03/2021 Heure de dépôt : 16:21 Valide : Modéré :

Observation : Monsieur Le Commissaire Enquêteur,
Suite à notre visite ce matin accompagnés de deux résidents du quartier I3F Pavé Blanc, nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le temps que vous nous avez accordé pour cette prise de contact.
Comme convenu, nous vous transmettons quelques documents, utiles pour votre complète appréciation de ce projet d'aménagement et de ses conséquences induites, que nous n'avons pas trouvés, en première lecture, dans le dossier mis en ligne ce matin:
-La Déclaration d'intention de la SPLA Panorama affichée en mairie de Clamart entre le 1er Juillet et et le 1er novembre 2020,
-Le courrier du 27 octobre 2020 adressé à M. Le Préfet des Hauts de Seine par l'Association "Sud Environnement" dont nous sommes adhérents, resté sans réponse,
-Le recours gracieux du 2 septembre 2019 de l'association "Vivre à Clamart" adressé à M. le Maire de Clamart en demande d'annulation du permis de démolir de l'immeuble 1, 3 et 5 rue Corneille, resté sans réponse,
-Le recours gracieux du 9 mars 2021 de l'association "Vivre à Clamart" adressé à M. le Maire de Clamart en demande d'annulation du permis de démolir des immeubles 2 et 4 rue Boileau,
-Le recours gracieux du 11 mars 2021 de l'association "Vivre à Clamart" adressé à M. le Maire de Meudon en demande d'annulation du permis de démolir 32 box de stationnement.
Avec nos respectueuses salutations,
Association "Vivre à Clamart"

Nom : ASSOCIATION VIVRE A CLAMART

Adresse : 10, rue Fauveau

Cedex : 92140

Ville : CLAMART

Email : vivreaclamart@gmail.com

Téléphone : 0675079745

Fichier : LE+NOTRE_DI-2020.pdf

Numéro : 2 Date de dépôt : 22/03/2021 Heure de dépôt : 16:49 Valide : Modéré :

Observation : Observation déposé sur le registre papier le 22 mars 2021

Nom : MAIRIE DE CLAMART

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : urba@clamart.fr

Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 3 **Date de dépôt :** 22/03/2021 **Heure de dépôt :** 17:01 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Pièce jointe de l'observation n°2

Nom : MAIRIE DE CLAMART

Adresse :

Cedex : **Ville :**

Email : urba@clamart.fr **Téléphone :**

Fichier : 22-03-2021.pdf

Numéro : 4 **Date de dépôt :** 22/03/2021 **Heure de dépôt :** 20:38 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,
J'habite dans la résidence des chaumières juste en face du futur projet.
Oui, je suis très favorable à un projet qui va redynamiser le quartier avec une vrai mixité sociale. On devrait passer de 100% de logements sociaux à 50%.
Cela devrait également amener de nouveaux commerces et permettre à ceux qui sont présents de se développer.
Très cdlt, CP

Nom : PUG

Adresse : Résidence de la Chaumière
71 route du Pavé Blanc

Cedex : 92140 **Ville :** CLAMART

Email : pugens_charles@yahoo.fr **Téléphone :**

Fichier :

Numéro : 5 **Date de dépôt :** 22/03/2021 **Heure de dépôt :** 23:19 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Bonsoir, je suis contre le projet le notre car les immeubles actuel sont encore en bonne état et on déjà été rénover il y a 8 ans . Donc pour ces motifs je suis contre

Nom : COUSIN

Adresse : 4 Allée La Pérouse bâtiment r11

Cedex : 92140 **Ville :** CLAMART

Email : Jc92130@hotmail.fr **Téléphone :** 06.51.34.20.07

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 6 Date de dépôt : 23/03/2021 Heure de dépôt : 14:06 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour j'habite résidence La chaumière et suis très favorable à ce projet idéal pour redynamiser le haut Clamart et redessiner un quartier novateur à mixité sociale repensée, valorisée et intégrée à ce nouveau quartier à venir. Merci pour le Haut Clamart !
PF

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : poirier.frederique@yahoo.fr

Téléphone :

Fichier :

Numéro : 7 Date de dépôt : 23/03/2021 Heure de dépôt : 20:29 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour résidant à La chaumière depuis plus de 20 ans, je ne fais que constater la dégradation de ce quartier. Je suis heureuse que notre Maire Mr Berger ait dès son 1er mandat identifié comme prioritaire de rénover ce quartier avec transparence, réunions publiques et projet innovant pour mettre en perspective Le Notre. Je soutiens donc pleinement ce projet pour l'intérêt général du quartier, du haut Clamart.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 8 Date de dépôt : 24/03/2021 Heure de dépôt : 16:16 Valide : Modéré :

Observation : Je soutiens ce projet, qui améliorera la mixité sociale et permettra d'éviter une possible évolution de ce quartier vers le type de cité de non droit si préjudiciable à la vie dans notre république.

La conception architecturale va permettre une très nette amélioration du paysage urbain, plus en rapport avec la proximité de notre belle forêt.

J'ai du mal à comprendre comment certains peuvent défendre les bâtiments actuels, archétypes des erreurs de conception urbaine des années 1960, unanimement reconnues par tous les sociologues.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Fichier :

Numéro : 9 Date de dépôt : 24/03/2021 Heure de dépôt : 23:48 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour , je suis contre le projet. Le quartier a été refet récemment et il y fait bon vivre. J'y suis résident, jne comprend d'ailleurs pas pourquoi des habitants de la résidence La chaumière donne leur avis, ça ne leurs concernent pas ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

bahi92i@hotmail.fr

Téléphone :

Fichier :

VALLEE SUD AMENAGEMENT - QUARTIER LE NOTRE

Numéro : 10 Date de dépôt : 25/03/2021 Heure de dépôt : 15:53 Valide : Modéré :

Observation : Remarques sur l'enquête publique concernant la démolition de 130 logements des 3F de Clamart.

En ce moment,
En France 300000 familles ne sont pas logées
Les architectes prennent position contre les démolitions et mettent en avant de nombreuses raisons sociales, économiques, historiques et environnementales pour préconiser la réhabilitation des habitats.
La municipalité de Clamart veut démolir des logements réservés (1%, HLM, ...) des logements qui ont été en partie réhabilités, dont l'amélioration peut être poursuivie. C'est incompréhensible, depuis l'élection de cette équipe municipale les demandes de logements à Clamart Habitat ont plus que doublé!
La municipalité veut faire reconstruire sur plusieurs années un ensemble d'habitations, plus dense, modifiant ainsi le quartier, détruire les liens sociaux et disperser les habitants déstabilisant l'équilibre social. Ce projet Le Nôtre (XVII siècle) est d'une époque révolue il continuera à dénaturer et à enlaidir « ma ville ». Où sont les cahiers des charges à réduction d'énergie à imposer aux constructeurs?
Par ailleurs des recours ont été déposés auprès du Préfet et une étude d'impact sociale et environnementale est demandée.
Il faut au moins attendre ces réponses, détruire des logements habités ne devrait pas dépendre du bon vouloir d'une équipe municipale.
Aussi je m'oppose complètement à cette autorisation.
Y.Cambon Rue J.Jaurés

Nom : CAMBON

Adresse : 110 Avenue J.jaurés

Cedex : 92140

Ville : CLAMART

Email : yvonne.cambon@outlook.fr

Téléphone :

Fichier :